

Tétouan sous l'eau

Sans une approche proactive, la rapidité et la brutalité des inondations continueront à multiplier victimes et dégâts



Driss Lachguar préside une séance de travail avec la direction de la FDT



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a présidé, lundi 1er mars au siège central du parti à Rabat, une séance de travail avec la direction de la Fédération démocratique du travail (FDT).

Les discussions entre les deux parties ont porté sur la situation générale dans notre pays et les conditions sociales et économiques des travailleurs, notamment en cette période marquée par la pandémie de Covid-19 et ses répercussions à tous les niveaux.

Les deux parties ont également abordé des questions organisationnelles concernant les prochaines échéances électorales.

Débats parlementaires à propos du cumul des mandats sur fond de compromis

Les préparatifs de la session extraordinaire au menu d'une réunion du bureau de la Chambre des représentants



Page 6

Camille Sari : La formation et l'égalité des chances feront du Maroc un hub pour les investissements étrangers



Entretien

Page 10

Présidence de la Confédération africaine de football La FIFA proposerait l'union autour de Motsepe



Page 31

Lire page 3



Prolongation de deux semaines des mesures de précaution

Le gouvernement a décidé de prolonger de deux semaines, à compter du mardi 02 mars à 21H, les mesures de précaution adoptées le 13 janvier dernier pour lutter contre le nouveau coronavirus (Covid-19).

Un communiqué du gouvernement précise que cette décision intervient sur la base des recommandations de la Commission scientifique et technique concernant la nécessité de maintenir les

mesures nécessaires pour lutter contre le coronavirus.

Cette prolongation intervient également après l'évolution de cette pandémie au niveau mondial suite à l'apparition de nouvelles variantes du virus, poursuit le communiqué, indiquant qu'elle s'inscrit dans le cadre des efforts continus pour circonscrire la propagation de l'épidémie et limiter ses répercussions négatives.

Actualité

Contribution financière du Maroc au Plan d'intervention humanitaire au Yémen

Sa Majesté le Roi ordonne de faire don d'un million de dollars au peuple yéménite

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a ordonné de faire don d'un million de dollars au profit du peuple yéménite, à titre de contribution du Royaume du Maroc aux efforts de solidarité internationale pour venir en aide à ce pays, a annoncé, lundi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Intervenant lors d'une réunion de haut niveau sur le Plan d'intervention humanitaire au Yémen, il a relevé que le Royaume du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi, a toujours insisté sur la nécessité d'accorder une haute importance au volet humanitaire, compte tenu de son rôle vital pour les civils yéménites et vu que la crise humanitaire dans ce pays ne peut être résolue qu'à travers une solution politique globale et durable qui préserve l'unité et la souveraineté du Yémen, selon les références en vigueur, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216.

Le ministre a averti que l'absence de tout horizon à la crise et la politique de l'état de fait aggraveraient inévitablement la situation humanitaire dans ce pays, ravagé par une crise humanitaire inédite, la plus grave au monde de par le nombre effrayant de déplacés et de personnes en besoin de nourriture et de médicaments et qui interpelle la communauté internationale à la mobilisation pour permettre aux Yéménites de vivre en paix, dans la



sécurité et la stabilité.

Dans ce sens, Nasser Bourita a relevé le besoin urgent d'éviter le spectre de la famine qui menace quelque 16 millions de yéménites cette année, avec des prévisions selon lesquelles 22 autres millions de Yéménites auront besoin d'aides humanitaires, soit 75% de la population de ce pays, dans un contexte de guerre intense, notant que cette situation nécessite un large élan de solidarité internationale qui ne se contente pas de pays spécifiques

ayant fourni et continuent de fournir des aides généreuses ayant permis jusqu'à présent d'éviter le pire.

Il a, à cet égard, réitéré le soutien du Maroc aux efforts de l'envoyé spécial de l'ONU au Yémen, Martin Griffiths pour parvenir à un accord autour de la déclaration commune prévoyant un cessez-le-feu global et la reprise des pourparlers politiques le plus tôt possible, outre des initiatives humanitaires afin d'atténuer les souffrances du peuple yéménite consé-

tives au conflit, exprimant le soutien du Royaume du Maroc au nouveau gouvernement yéménite.

Nasser Bourita a également salué le rôle des agences des Nations unies dans le transfert des aides humanitaires au peuple yéménite frère et appelé à leur favoriser les conditions idoines pour l'accomplissement de leurs actions, relevant que ces aides ont permis d'atténuer les effets de la famine et des maladies qui menacent le peuple yéménite.

Participation du Maroc à la 155^{ème} session du Conseil de la Ligue arabe



Les travaux de la 155^{ème} session du Conseil de la Ligue des Etats Arabes ont débuté, lundi au siège de la Ligue au Caire, au niveau des représentants permanents, en prélude à la réunion des ministres arabes des Affaires étrangères, prévue ce mercredi.

Le Maroc est représenté à cette réunion par l'ambassadeur du Royaume au Caire et son représentant permanent auprès de la Ligue arabe, Ahmed Tazi.

Deux jours durant, les travaux de cette réunion seront axés sur nombre de points principaux se rapportant à

l'action arabe commune et à la reconduction d'Ahmed Abou Al-Gheit en tant que secrétaire général de la Ligue arabe pour un deuxième mandat.

La réunion examinera aussi l'ordre du jour du prochain Sommet des chefs d'Etat arabes, les derniers développements de la cause palestinienne, le conflit israélo-arabe et la mise en œuvre de l'initiative de paix arabe.

Parmi les questions à débattre lors de cette réunion figurent également la sécurité hydrique arabe, les développements en Syrie, en Libye et au Yémen et la question de l'occupation par l'Iran des îles émiraties dans le Golfe arabe.

Tétouan sous l'eau



Sans une approche proactive, la rapidité et la brutalité des inondations continueront à multiplier victimes et dégâts



Après Casablanca, Mohammedia et Tanger, c'est la ville de Tétouan qui a dû faire face à des crues soudaines qui se sont transformées en torrents violents et destructeurs causant d'importants dégâts matériels. Selon les autorités locales de la préfecture de Tétouan, cette situation est due à des précipitations qui ont atteint 100 mm entre 7h00 et 16h00, entraînant une augmentation du débit de certains cours d'eau et des inondations au niveau de plusieurs canaux d'évacuation. Un bulletin spécial émanant de la Direction générale de la météorologie avait annoncé de fortes averses orageuses de niveau de vigilance orange, du lundi au mardi, dans la ville de Tétouan et ses environs (M'Diq-Fnideq) ainsi que dans les provinces d'Al Hoceima, Chefchaouen et Fahs-Anjra.

Selon plusieurs témoignages, photos et vidéos publiés ou diffusés sur les réseaux sociaux, les crues ont envahi des quartiers entiers, créant une situation de panique au sein de la population locale. Les pluies ont également paralysé la cité et rendu toute intervention de secours ou de sauvetage très compliquée.

Comment peut-on expliquer ces inondations intenses et surprenantes qui touchent notre pays de temps en temps? Pour plusieurs spécialistes, ces inondations n'ont rien de surprenant vu le climat semi-aride de notre pays et sont liées directement aux changements climatiques comme c'est le cas dans d'autres pays méditerranéens. Selon un rapport établi par Zurich Assurances Maroc, notre pays a enregistré pas moins de 35 épisodes

d'inondations entre 1951 et 2015, tout en précisant que les crues ne sont pas une nouveauté au Maroc où, traditionnellement, elles étaient accueillies positivement en tant que source d'irrigation providentielle pour les cultures.

«Cependant, ces dernières années, la forte urbanisation, la croissance de la population et les effets probables du changement climatique font de ces crues une véritable source de risque pour un nombre toujours plus important de personnes et d'infrastructures vitales», indique le rapport. Dans une récente édition de Libé, nous avons indiqué que les inondations représentent 70% des catastrophes naturelles qui touchent notre pays.

Face à ce constat, on se demande si le lundi noir à Tétouan, la catastrophe qui a touché dernièrement Tanger et celle de Casablanca, le mois dernier, pouvaient être évités. Autres questions et non des moindres, qu'en est-il des divers instruments déployés depuis 2009, principalement en vue d'améliorer les capacités d'intervention? Quid du Plan national de lutte contre les inondations (PNI) qui a répertorié 391 zones inondables parmi les huit principaux bassins des grandes rivières du pays? Qu'en est-il du Centre de veille et de coordination (CVC) qui n'intervient qu'une fois la crise confirmée? Qu'en est-il également des cellules de crise qui ont été créées en 2009 dans l'ensemble des provinces? A vrai dire, tous ces dispositifs ne servent pas à grand-chose.

En effet, la succession des événements tragiques liés aux inondations a été souvent une occasion pour les autorités gouvernemen-

tales d'envisager des projets de mise à niveau des infrastructures endommagées ou de celles dites de protection.

Quant aux actions de prévision et de préservation, elles sont quasiment absentes. Selon le document de Zurich Assurances Maroc, l'accent a été longtemps mis sur la gestion des situations d'urgence lorsqu'elles se produisent plutôt que sur la prévention des risques avant la survenue des catastrophes et aucune politique en la matière n'est intégrée aux programmes de développement initiés. Même les budgets mis en place n'accordent pas les moyens nécessaires à la réduction des risques de catastrophes.

Pis, ledit rapport a observé que les autorités ne tirent pas d'enseignements des inondations passées. Evoquant le cas de celles de Guelmim et de Sidi Ifni en 2014, le document en question a indiqué que

les informations tirées d'événements tels que les inondations de novembre 2014 ne sont pas capitalisées et sont généralement perdues. « Une fonction dédiée doit être mise en place en vue d'examiner les événements passés, de les analyser, d'en tirer les bonnes conclusions et de les utiliser pour améliorer le système global de gestion des catastrophes dans le pays. La création d'un centre dédié à ces fins permettrait de disposer d'une source d'apprentissage impartiale et ouverte », a-t-il souligné.

Et d'ajouter : « Des efforts pourraient également être déployés dans l'établissement de cartes de risque et la collecte de données et/ou d'informations confirmées sur ce qui s'est passé. Dans le cadre de la compilation des informations pour cette étude, nous nous sommes rendu compte qu'il existe une quantité impressionnante de données – photos, vidéos, rapports

sur les événements, etc. Cependant, ces données demeurent dispersées».

Pour faire face à ces inondations dévastatrices, ledit document recommande au-delà de la construction et du recouvrement post-catastrophe qui sont toujours très coûteux et lourds à réaliser, d'intervenir sur les causes sous-jacentes des problèmes pour mettre en place des solutions à long terme. « Une ouverture au changement est nécessaire. Une logique «matérielle» axée uniquement sur la mise en place d'infrastructures de protection physique supplémentaires n'est pas en mesure à elle seule de protéger la population des effets des catastrophes naturelles. Elle doit être complétée par une approche «dynamique» capable de relayer les diverses actions de gestion des risques à l'échelle nationale et locale», a conclu le rapport.

Hassan Bentaleb

Faits et chiffres

Les fortes pluies qui se sont abattues lundi sur la ville de Tétouan, avec un cumul de 100 mm entre 7H et 16H, ont provoqué d'importantes crues et inondations, causant de nombreux dégâts matériels mais sans faire de blessés, apprend-on auprès des autorités de la province de Tétouan.

Quelque 275 maisons ont été touchées par ces inondations au niveau de plusieurs quartiers de la ville, 11 voitures légères ont été emportées par les eaux et les murs extérieurs de certains établissements et autres dépendances ont partiellement été détruits, précise la même source, ajoutant que les crues ont également perturbé ou interrompu la circulation au niveau de plusieurs axes routiers de la ville.

Toutes les ressources humaines et logistiques nécessaires ont été mobilisées afin de faire face à cette situation exceptionnelle, atténuer les effets des inondations, préserver la sécurité et les biens des citoyens et rétablir la fluidité de la circulation, souligne-t-on.

A signaler, par ailleurs, que deux garçons ont été tués et six autres blessés lundi, victimes d'une foudre suite à des perturbations orageuses, alors qu'ils jouaient au football au douar Chaoui, relevant de la commune de Zemrane Charqia, apprend-on auprès des autorités de la province d'El Kelâa des Sraghna.

Aussitôt avisés, les autorités locales et les services de la Gendarmerie Royale et de la Protection civile sont intervenus et les blessés ont été évacués vers l'hôpital local de Tamellalt et l'hôpital régional d'El Kelâa des Sraghna pour recevoir les soins nécessaires, selon la même source.

Un exemple réussi de la coopération maroco-ivoirienne

Les ouvrages maritimes de la Baie de Cocody achevés



Le président directeur général de la société d'Etat Marchica Med, Saïd Zarrou, a effectué, lundi, une visite de chantier dans le cadre du suivi de l'état d'avancement du projet d'aménagement et de valorisation de la

Baie de Cocody à Abidjan.

La visite a concerné plusieurs plateformes, particulièrement les ouvrages maritimes de la Baie de Cocody, lancés en 2016 et aujourd'hui achevés.

Saïd Zarrou, accompagné de

l'ambassadeur du Maroc à Abidjan, Abdelmalek Kettani, et de plusieurs hauts cadres de Marchica Med, s'est également enquis des travaux de dragage de la baie et de réalisation de la marina, lancés en 2017 et aujourd'hui achevés.

Le pont de Cocody et le carrefour de l'Indéné, deux pans majeurs du projet, lancés respectivement en février et septembre 2019, enregistrent quant à eux un état d'avancement de 40%.

Les deux personnalités ont également pris connaissance de l'état d'avancement des travaux de réalisation d'une embouchure à Grand Bassam (40 km à l'est d'Abidjan), composante du projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody.

La réalisation de l'embouchure devra protéger durablement les populations contre les phénomènes naturels extrêmes et contribuera aussi à la dépollution de la lagune Ebrié, au renouvellement de ses eaux et à la reconstitution de ses ressources halieutiques.

Cette embouchure permettra en outre d'entamer un programme de valorisation axé sur la culture, le tourisme et la pêche, sachant que la ville de Grand-Bassam, première capitale de la Côte d'Ivoire, est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Selon Marchica Med, qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody, cette visite de chan-

tier coïncide avec le 7ème anniversaire de la visite de S.M le Roi Mohammed VI à Abidjan en février 2014, lors de laquelle le Souverain avait prononcé son discours historique du 25 février dans lequel il a exhorté l'Afrique à faire confiance à l'Afrique et a tracé la feuille de route d'une nouvelle ère d'une coopération Sud-Sud agissante.

Ce projet d'envergure, qui a été lancé en 2016 par S.M le Roi Mohammed VI et le Président Ouattara, porte sur la réhabilitation écologique de la baie; la réalisation de barrages, d'un canal et d'ouvrages hydrauliques et maritimes; la construction d'infrastructures routières, d'ouvrages de franchissement et d'un viaduc; la réalisation d'une marina et d'un parc urbain. Il a aussi pour objectif la valorisation et l'aménagement de la Baie de Cocody ainsi que son bassin versant.

Marchica Med confirme sa détermination à déployer toute son énergie et son expertise pour mener à bien le projet et œuvrer, conformément à la vision de S.M le Roi Mohammed VI, à la pérennisation de la confiance et de l'amitié entre nos deux pays frères dans la vision d'une Afrique qui fait confiance à l'Afrique.

Rabat et Nouakchott s'activent pour donner un nouvel élan à leur partenariat

Le Maroc et la Mauritanie s'activent pour donner un nouveau souffle à leur partenariat dans le domaine de l'habitat, a indiqué, lundi à Rabat, la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Boucharab.

Lors d'une entrevue avec une délégation mauritanienne composée de conseillers ministériels, de présidents d'associations et d'experts, elle a fait savoir que cette visite, qui s'inscrit dans le cadre des Hautes orientations Royales en faveur de la promotion de la coopération avec les pays africains frères et de leur processus de développement, pour ainsi relever les défis du progrès, sera consacrée à la conception et l'élaboration d'un cadre de partenariat entre le ministère mauritanien de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire et le ministère marocain de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, dans le but d'insuffler un nouveau souffle au partenariat liant les deux pays.

Ce cadre est à même d'encourager plus d'échange d'expériences, d'expertises et de bonnes pratiques dans le souci de relever les défis liés au territoire et à l'habitat, de la consolidation de la coopération technique, législative et juri-

dique dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, en plus du suivi des programmes d'habitat faisant l'objet de contrats entre les secteurs public et privé, a-t-elle poursuivi.

"Afin de donner un caractère efficient et efficace à ce partenariat de référence et pour renforcer l'échange d'expertises, le secteur privé et tous les professionnels sont appelés à effectuer des visites en Mauritanie pour découvrir les opportunités d'investissement dans le domaine du bâtiment et faire connaître les expériences réussies du Maroc dans le domaine de l'immobilier", a ajouté la ministre.

Relevant que cette rencontre traduit la Haute volonté de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et du président mauritanien Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani de hisser le niveau des relations bilatérales historiques basées sur la fraternité et les liens de voisinage, elle a exprimé le souhait que cette visite puisse constituer une opportunité précieuse pour l'élaboration de plans et de projets à même de consolider ces liens d'exception.

"Cette rencontre se tient dans une conjoncture exceptionnelle marquée par la propagation de la pandémie de Covid-19", a-t-elle rappelé, notant que cette conjoncture appelle à la concrétisation de la vision éclairée de S.M le Roi, basée



sur la consolidation de la résilience africaine dans la lutte contre les épidémies et l'encouragement de la relance économique en innovant des stratégies sectorielles post-Covid.

De son côté, le chargé de mission au cabinet du premier ministre mauritanien, Ibrahim Kane, a fait savoir que la visite, qui se poursuit jusqu'au 6 mars, a pour objectif de faire bénéficier la Mau-

ritanie de l'expérience et l'expertise du Maroc dans le domaine de l'habitat, du bâtiment, de l'équipement, des routes et de l'aménagement du territoire.

Dans une déclaration à la presse, Ibrahim Kane, qui est à la tête de la délégation mauritanienne, a expliqué que la visite vise, également, à donner une impulsion au secteur du bâtiment dans son pays, en bénéficiant de "l'expérience

et l'expertise d'un pays frère et voisin qui a réalisé de grands progrès dans ce domaine".

Pour sa part, Babe Abbad, conseillère du premier ministre, chargée des infrastructures, a souligné que la visite au Royaume vise l'échange d'expériences, la coopération et le partenariat dans les domaines des infrastructures et de l'urbanisme de manière générale.

Le Maroc suspend tout contact avec l'ambassade d'Allemagne

Rabat a décidé de "suspendre tout contact" avec l'ambassade d'Allemagne au Maroc, en raison de "malentendus profonds" avec Berlin sur différents dossiers, dont la question du Sahara, a annoncé l'AFP lundi en citant des sources diplomatiques marocaines.

Quant à certains médias, ils ont publié une lettre adressée lundi par le chef de la diplomatie, Nasser Bourita, au chef du gouvernement Saad Dine El Otmami détaillant cette décision.

Tous les "départements ministériels (...) sont priés de suspendre tout contact, interaction ou action (...) aussi bien avec l'ambassade d'Allemagne au Maroc qu'avec les organismes de coopération et les fondations politiques allemandes qui lui sont liés", indique ce courrier officiel.

"Le ministère des Affaires étrangères a également pris la décision de suspendre tout

contact ou démarche avec l'ambassade", poursuit la lettre évoquant de "profonds malentendus" avec l'Allemagne au "sujet de questions fondamentales pour le Maroc.

"Le Maroc souhaite préserver sa relation avec l'Allemagne, mais c'est une forme d'alerte exprimant un malaise sur de nombreuses questions", a confirmé à l'AFP un haut responsable du ministère des Affaires étrangères joint par l'AFP lundi soir.

"Il n'y aura pas de contact tant que des réponses ne seront pas apportées sur différentes questions qui ont été posées", a-t-il dit.

Parmi les points de friction figure la position de l'Allemagne sur le Sahara critiquant la décision américaine de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara, mais aussi la mise à l'écart de Rabat dans des négociations sur l'avenir de la Libye lors d'une conférence organisée à Berlin



en janvier 2020, a-t-il détaillé.

Début décembre, le chef de la diplomatie marocaine avait, pourtant, salué dans un communiqué "l'excellence de la coopération bilatérale entre les deux

pays" après un entretien téléphonique avec son homologue allemand Gerd Müller et suite au déblocage par Berlin d'une enveloppe de 1,387 milliard d'euros d'appui financier, dont 202,6

millions d'euros sous forme de dons, le reste sous forme de prêts bonifiés, en soutien aux réformes du système financier marocain et en aide d'urgence pour la lutte contre la Covid-19.

15.754 audiences à distance et 300.000 affaires mises au rôle en 10 mois

Un total de 15.754 audiences ont été tenues à distance dans les différents tribunaux du Royaume, du 27 avril 2020 au 26 février 2021, au cours desquelles 300.269 affaires ont été mises au rôle, a indiqué le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

Le conseil a précisé, dans un communiqué, que des milliers de détenus ont bénéficié du dispositif de procès à distance durant la même période, sans avoir à se déplacer aux tribunaux,

a affirmé le CSPJ dans un communiqué.

Ce chantier dont les résultats sont très significatifs intervient en consécration des valeurs d'ouverture et de communication autour des mesures adoptées par le CSPJ, afin d'enrayer la propagation du coronavirus au Maroc, souligne la même source.

Le CSPJ a réitéré son engagement continu pour mener à bien ce chantier en vue de permettre aux tribunaux de s'acquitter de leurs devoirs constitu-

tionnels et de consacrer le droit à un procès équitable dans des délais raisonnables, particulièrement dans ce contexte exceptionnel marqué par la propagation de la Covid-19.

L'institution a mis en avant le sens de responsabilité et d'engagement de toutes les composantes du système judiciaire, tout en appelant l'ensemble des acteurs à respecter strictement les mesures de prévention et de précaution préconisées, afin d'éviter les risques liés à la pandémie.



L'arganier au centre de l'attention de l'Assemblée générale des Nations unies

L'Assemblée générale des Nations unies s'apprête à adopter, mercredi, un projet de résolution initié par le Maroc en vue de la proclamation du 10 mai de chaque année, comme Journée internationale de l'arganier.

Cette initiative vise à célébrer l'arganier, arbre endémique du Royaume du Maroc, en tant que vecteur de réalisation du développement durable, sur les plans aussi bien socioéconomique qu'écologique, culturel, culinaire et médicinal, au niveau national et à l'échelle internationale.

La proclamation de la Journée internationale de l'arganier sera une reconnaissance de l'Assemblée générale de l'ONU des efforts du Royaume en matière de protection et de valorisation de l'arganier et renforcera la coopération internationale pour soutenir et promouvoir la préservation de la biosphère de l'arganeraie et développer davantage cette filière.

Ce projet fait valoir, également, le rôle clé du secteur de l'arganier dans la réalisation des Objectifs de développement durable, y compris l'ODD 5 sur l'autonomisation et l'émancipation des femmes, en particulier en milieu rural.

Débats parlementaires à propos du cumul des mandats sur fond de compromis



Les cas de cumul des mandats électifs ont largement focalisé l'attention lors de l'examen du projet de loi organique n° 04-21 relatif à la Chambre des représentants au sein de la Commission de l'intérieur, parmi d'autres textes de lois organiques liés au système électoral.

Le projet de loi prévoit en effet d'interdire les situations d'incompatibilité entre le mandat de député et la fonction de président du conseil de toute commune dont la population dépasse 300.000 habitants, mettant ainsi à profit les leçons tirées de la pratique électorale. Et pour cause notamment la difficulté de concilier le mandat parlementaire et les contraintes liées à la responsabilité de gestion de la présidence des grandes

communes, une position qui requiert la pleine disponibilité du président.

Alors qu'elle a été appréciée par de nombreux acteurs, cette disposition du projet de loi organique relative à la Chambre des représentants concerne actuellement 13 grandes communes du Royaume. Il s'agit des villes de Casablanca, Rabat, Salé, Marrakech, Tanger, Fès, Oujda, Meknès, Tétouan, Kénitra, Témara, Safi et Agadir.

La discussion des projets de lois encadrant le système électoral au sein de la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville à la Chambre des représentants, a été l'opportunité de soulever la question du cumul des mandats électifs par les composantes de l'institu-

tion législative qui ont plaidé pour l'élargissement des cas d'incompatibilité.

C'est dans cette optique que le président du Groupe socialiste, Amam Chokrane, a noté que l'introduction de nouveaux cas d'incompatibilité apportera des réponses concernant les revendications des femmes et des jeunes et il sera en tout cas opportun d'éviter les conflits d'intérêts, permettant par là même au député de se consacrer davantage à l'action législative et au contrôle de l'action gouvernementale.

Le député et secrétaire général du Parti authenticité et modernité, Abdelatif Ouahbi, a, pour sa part, plaidé pour l'interdiction du cumul de mandats pour les présidents des collectivités de plus de 300.000 habitants ainsi que

les ministres.

Même son de cloche chez le président du Groupe Justice et développement, Mustapha Ibrahim, pour qui les cas d'incompatibilité devraient concerner les présidents des conseils préfectoraux et provinciaux et non seulement ceux des communes de plus de 300.000 habitants.

Le représentant du Groupe du rassemblement constitutionnel, Mustapha Baitas, a souligné que la gouvernance politique nécessite d'encourager l'élargissement des cas d'incompatibilité vu la difficulté de combiner la responsabilité politico-parlementaire et la gestion de la chose publique.

Le président du Groupe istiqlalien de l'unité et de l'égalitarisme, Noureddine Mediane, a de son côté estimé qu'il est difficile d'exercer à la fois les fonctions liées à la présidence d'une commune et le mandat parlementaire, estimant que l'élargissement des situations d'incompatibilité ouvre la voie pour une plus grande implication des jeunes, des compétences et des femmes dans les institutions élues.

Pour le président du Groupe Haraki, Mohamed Moubdi, l'élargissement de cette interdiction offre l'opportunité à l'émergence de nouvelles élites en mesure de s'engager dans l'action politique et électorale, appelant à ce qu'une telle mesure puisse concerner les conseils provinciaux afin de mieux répondre aux préoccupations des citoyens.

Le débat qui a lieu au sein de l'institution législative reflète ainsi une prise de conscience accrue de la nécessité de reconsidérer un certain nombre de dispositions ou de pratiques liées au cumul de fonctions et de mandats électifs, lesquelles ont longtemps fait l'objet de critiques.

Les préparatifs de la session extraordinaire au menu d'une réunion du bureau de la Chambre des représentants

Le bureau de la Chambre des représentants a tenu, lundi, une réunion consacrée à l'organisation des travaux de cette institution dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire du Parlement.

A cette occasion, le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a souligné l'importance de cette étape dans l'histoire de l'action de l'institution concernant la préparation de la matière législative ayant trait à l'opération électorale, ainsi que certains textes législatifs importants liés à la protection sociale et à l'Ins-

tance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption (INPLCC), et le projet de loi organique relatif à la nomination aux hautes fonctions.

Selon un communiqué de la première Chambre du Parlement, le bureau a décidé de tenir une séance plénière dédiée à l'ouverture de la session extraordinaire, laquelle sera suivie d'une séance plénière pour l'examen et le vote d'une série de textes législatifs, à savoir notamment le projet de loi organique relatif à la nomination aux hautes fonctions et deux projets de loi : le

premier se rapporte aux listes électorales et le second au code électoral.

S'agissant des préparatifs et de l'ordre du jour de la Chambre, la conférence des présidents a tenu une réunion le même jour, sous la présidence de Habib El Malki, au cours de laquelle les composantes de la Chambre ont été informées de son plan d'action et du déroulement des travaux des commissions permanentes concernées par les textes de loi faisant l'objet de cette session extraordinaire.

Le président de la Cham-

bre s'est félicité des efforts déployés par le ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement, Mustapha Ramid, dans la consolidation de la coopération entre la Chambre et le gouvernement, désireux de promouvoir cette coopération à de meilleurs niveaux, croyant au rôle central qu'occupe l'institution législative dans la discussion des questions vitales.

Habib El Malki a également rappelé l'atmosphère positive imprimée par l'esprit patriotique élevé dont les différentes composantes de la

Chambre ont fait preuve lors de la discussion et l'examen des diverses questions et préoccupations des citoyennes et citoyens.

Il s'agit d'une législature, rappelle le président de la Chambre, caractérisée par des défis majeurs résultant des répercussions de la pandémie comme le décollage économique, le secteur informel, la protection sociale et le développement du secteur de la santé, en plus de dossiers relatifs au Sahara marocain et à l'appui international continu à la position marocaine.



La vaccination gagne du terrain *Ghana et Côte d'Ivoire lancent Covax*



Le Ghana et la Côte d'Ivoire sont devenus lundi les premiers pays à vacciner contre le Covid-19 grâce au dispositif Covax destiné aux pays pauvres, tandis que les Etats-Unis se préparaient à l'arrivée du vaccin de Johnson & Johnson.

La pandémie a fait au moins 2,53 millions de morts dans le monde, selon un bilan établi par l'AFP lundi. Et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a prévenu qu'il était "irréaliste" d'espérer en finir avec le coronavirus d'ici fin 2021, surtout avec la nouvelle hausse du nombre de cas ces derniers jours, après sept semaines consécutives de baisse. "Mais je pense que ce avec quoi nous pouvons en finir, si nous sommes intelligents, ce sont les hospitalisations, les morts et la tragédie associées à cette pandémie", a estimé Michael Ryan, directeur des opérations d'urgence de l'OMS.

Si la plupart des pays riches ont entamé depuis des semaines leurs campagnes de vaccination, le président ghanéen Nana Akufo-Addo, 76 ans, est devenu lundi la première personne au monde à recevoir une dose du vaccin AstraZeneca financée par Covax. "Il est important que je donne l'exemple", a-t-il déclaré.

En Côte d'Ivoire, le secrétaire gé-

néral de la présidence ivoirienne, Patrick Achi, s'est également fait vacciner grâce à Covax et près de quatre millions de doses sont attendues mardi au Nigeria.

La Colombie est de son côté devenue lundi le premier pays d'Amérique à recevoir un lot de vaccins Covax. Le Pérou, le Salvador et la Bolivie en seront les prochains bénéficiaires, selon l'OMS.

Ce système vise à fournir cette année des vaccins anti-Covid à 20% de la population de près de 200 pays et territoires, mais il comporte surtout un mécanisme de financement permettant à 92 économies à faible et moyen revenu d'avoir accès aux précieuses doses.

La pandémie a aggravé la fracture entre pays riches et pauvres, et plusieurs associations britanniques spécialisées dans l'aide internationale ont mis en garde lundi contre le risque d'une augmentation de la famine et de la crise humanitaire dans certains pays fragiles, comme le Yémen.

Même son de cloche chez le patron de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus. "C'est encourageant de voir le personnel de santé des pays à faibles revenus commencer à être vaccinés, mais il est regrettable que cela survienne presque trois mois après

que certains des pays les plus riches ont commencé leur campagne de vaccination", a-t-il dit.

De nombreuses voix réclament en outre que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) - qui a accueilli lundi sa nouvelle cheffe, la Nigérienne Ngozi Okonjo-Iweala - lève les protections des brevets sur les vaccins anti-Covid pour accroître leur production.

Cette proposition, mise sur la table par l'Inde et l'Afrique du Sud, doit être débattue lors du Conseil général de l'OMC lundi et mardi, mais aucune décision n'est attendue en l'absence de consensus.

Jusqu'à présent, plus de 244 millions de doses de vaccins anti-Covid ont été administrées dans au moins 123 pays ou territoires, selon un comptage réalisé par l'AFP lundi.

En Inde, le Premier ministre Narendra Modi a été vacciné lundi, contrairement à des milliers de candidats qui avaient pris rendez-vous via une application défectueuse.

L'Uruguay, dernier pays d'Amérique du Sud à recevoir des doses de vaccins, a débuté lundi sa campagne de vaccination.

L'adhésion de la population au vaccin contre le Covid-19 est en hausse dans plusieurs pays, comme le

Royaume-Uni, les Etats-Unis ou même la très sceptique France, selon une étude internationale publiée lundi par le cabinet Kekst CNC.

Au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé d'Europe (près de 123.000 morts), une étude menée en conditions réelles chez les plus de 70 ans et publiée lundi montre que les vaccins Pfizer et AstraZeneca sont "hautement efficaces" après une première dose.

Aux Etats-Unis, quatre millions de doses du vaccin de Johnson & Johnson approuvé par les autorités sanitaires seront distribuées dès mardi.

Ce vaccin unidose appelé Janssen Covid-19, qui peut être stocké à des températures de réfrigérateur, rejoint ceux de Pfizer/BioNTech et de Moderna dans l'immense campagne de vaccination aux Etats-Unis.

L'entreprise de biotechnologie américaine Novavax a en outre déclaré lundi espérer déposer une demande d'autorisation pour son vaccin contre le Covid-19 au Royaume-Uni au début du deuxième trimestre 2021, et pouvoir faire de même peu après aux Etats-Unis.

En France, l'utilisation du vaccin AstraZeneca, jusque-là déconseillé aux plus de 65 ans, est désormais re-

commandé aux personnes de 50 à 75 ans présentant des comorbidités, a annoncé le gouvernement dans la soirée. Le président français Emmanuel Macron a appelé à "tenir" encore "4 à 6 semaines" avant de pouvoir desserrer certaines contraintes.

La Slovaquie a quant à elle reçu lundi son premier lot du vaccin russe Sputnik V.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a par ailleurs annoncé lundi que Bruxelles présenterait en mars un projet de "passeport vert" numérique attestant d'une vaccination contre le Covid ou de tests négatifs pour voyager plus librement, alors que les droits associés à ce document divisent les 27.

L'Allemagne a par ailleurs restreint à partir de lundi minuit les passages à sa frontière en provenance de France, tandis que la Norvège, confrontée à une poussée de cas liée au variant anglais va reprendre mardi plusieurs mesures de semi-confinement, dont la fermeture des restaurants et des commerces non essentiels.

A l'inverse, la Turquie va assouplir les restrictions en vigueur depuis début décembre et notamment rouvrir ses restaurants.

Une ONG alerte sur l'ampleur de la répression en Algérie

L'Organisation indépendante "Institut du Caire pour les études sur les droits de l'homme" (CIHRS) a alerté lundi le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU à Genève sur l'ampleur de la répression contre les militants et les défenseurs des droits de l'homme en Algérie.

Dans une déclaration conjointe prononcée dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour de la 46ème session du Conseil des droits de l'homme, l'Institut a déploré qu'en 2021, le Conseil ait gardé le silence sur la situation en Algérie en dépit des inquiétudes exprimées par les Procédures spéciales face à l'ampleur de la répression contre les opposants.

L'organisation a rappelé, à ce propos, le cas de l'étudiant Walid Nekich, victime de violence physique, sexuelle, et psychologique durant sa détention préventive de 14 mois.

Nekich a été arrêté en novembre 2019 à la suite de sa participation à une marche pacifique d'étudiants.

Le CIHRS a dénoncé, en outre, la campagne de harcèlement et de persécution visant les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes dans le cadre de l'accomplissement de leur travail.

Il a évoqué, en outre, des procès ouverts en 2020 contre un millier de personnes poursuivies pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, dont 63 chefs d'accusation concernant l'offense au président.

L'organisation a noté, par ail-



leurs, que la législation adoptée en 2020 est également une atteinte aux droits et libertés fondamentaux, faisant observer que les amendements au code pénal autorisent de même de criminaliser la liberté d'expression et de réunion. L'organisation indique à cet égard qu'au moins treize médias ont été dissous en 2020. "La détérioration de la situation des droits de l'homme et l'instrumentalisation

de la crise pandémique contre la société civile et la criminalisation incessante des libertés fondamentales exigent une réponse urgente du Conseil des droits de l'homme", a plaidé l'Institut.

À l'occasion du deuxième anniversaire du plus grand mouvement pacifique pro-démocratique en Algérie depuis son indépendance - le mouvement Hirak -, l'Organisation a réitéré son appel

au Conseil des droits de l'homme pour que les autorités algériennes respectent leurs obligations en vertu du droit international.

"Nous exhortons le Haut-Commissariat et les États membres de l'ONU à appeler les autorités algériennes à libérer sans condition toutes les personnes arbitrairement détenues et à cesser tout harcèlement judiciaire et intimidation à l'encontre des militants

et des membres de la société civile, des syndicats et du pouvoir judiciaire", a souligné l'organisation.

Alors que les manifestations pacifiques ont repris dans tout le pays, l'Institut invite le Conseil à surveiller de près la situation des droits de l'homme en Algérie afin de protéger les citoyens algériens qui se mobilisent pour préserver leurs libertés fondamentales.

Une plainte visant les attaques chimiques attribuées au régime syrien déposée à Paris



Une plainte pour "crimes contre l'humanité" et "crimes de guerre", visant des attaques chimiques perpétrées en 2013 en Syrie et imputées au régime de Bachar al-Assad, a été dé-

posée au tribunal judiciaire de Paris, ont annoncé mardi trois organisations non gouvernementales dans un communiqué.

Invoquant la "compétence extraterritoriale" de la justice fran-

çaise, le Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression (SCM), Open Society Justice Initiative (OSJI) et Syrian Archive ont déposé lundi cette plainte avec constitution de partie civile afin qu'un juge d'instruction puisse mener des investigations sur les attaques au gaz sarin commises en août 2013 dans la ville de Douma et dans la Ghouta orientale, près de Damas.

Selon les Etats-Unis, plus de 1.400 personnes seraient mortes dans ces attaques.

Cette plainte, qui s'appuie sur de nombreux témoignages et des preuves documentaires dont des photos et des vidéos, doit permettre de "déterminer la responsabilité de ceux qui ont ordonné et mis en oeuvre ces attaques", indiquent les ONG, soulignant avoir procédé

à une "analyse de la chaîne de commandement militaire syrienne".

Pour Hadi al Khatib, directeur de Syrian Archive, cité dans le communiqué, le gouvernement syrien, qui "n'a pas fait oeuvre de transparence sur sa production, son utilisation et son stockage d'armes chimiques", "doit être tenu responsable". "En plus d'enquêter et de poursuivre ces crimes, lorsqu'ils sont compétents, les États doivent coopérer pour créer un Tribunal international spécial chargé de les juger", a pour sa part plaidé Mazen Darwish, directeur de SCM.

Les trois ONG avaient déjà déposé une plainte en octobre 2020 auprès du parquet fédéral allemand, qui visait les faits de 2013 mais aussi une attaque au gaz sarin

perpétrée en avril 2017 à Khan Cheikhoun, entre Damas et Alep. "Nous demandons au juge d'instruction français de mener des investigations coordonnées avec le Procureur fédéral allemand", a de son côté déclaré Steve Kostas, avocat membre d'OSJI, aussi cité dans le communiqué.

Après les attaques de 2013, le régime syrien s'était engagé à démanteler son stock d'armes chimiques.

Mais selon un rapport d'OSJI et Syrian Archive révélé en octobre 2020, la Syrie dispose d'un programme d'armes chimiques "toujours robuste", le pouvoir syrien usant de "stratagèmes" pour tromper l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'organe censé avoir démantelé l'arsenal chimique syrien.

Deux Américains soupçonnés d'avoir aidé Ghosn remis aux autorités japonaises

Deux Américains accusés d'avoir aidé l'ancien patron de Renault-Nissan, Carlos Ghosn, à s'enfuir de Tokyo vers le Liban dans des conditions rocambolesques en décembre 2019 ont été remis aux autorités japonaises pour être extradés, a indiqué lundi leur avocat.

Michael Taylor, un ancien membre des forces spéciales américaines reconverti dans la sécurité privée, et son fils Peter Taylor ont été remis à des responsables japonais, a affirmé Paul Kelly, en parlant d'"un triste jour pour la famille et pour tous ceux qui croient que les vétérans méritent d'être mieux traités par leur propre pays".

Le Japon accuse Michael et Peter Taylor, ainsi que le Libanais George-Antoine Zayek, d'avoir aidé Carlos Ghosn à échapper à la justice en fuyant le pays fin décembre 2019.

Peter Taylor et son père Michael, tous deux visés par un mandat d'arrêt du Japon, avaient été arrêtés en mai aux Etats-Unis. Ils sont ensuite restés détenus car considérés comme présentant un "grand risque de fuite".

La Cour suprême américaine avait levé le 13 février le dernier obstacle à leur extradition.

Au matin du 31 décembre 2019, le Japon découvrait avec stupeur la fuite au Liban de son plus célèbre inculpé.

Deux jours plus tôt, alors qu'il était en liberté sous caution au Japon où il est accusé de malversations financières chez Nissan, le Franco-libano-brésilien quittait tranquillement Tokyo pour rejoindre Osaka (ouest du pays) en train avec deux complices.

Arrivé à Beyrouth le 30 décembre après une correspondance à Is-



tambul, il est soupçonné d'avoir échappé aux contrôles à l'aéroport d'Osaka en étant caché dans un caisson de matériel audio embarqué à bord d'un jet privé, le contrôle des bagages n'étant à l'époque pas obligatoire pour ce type d'appareil.

Un document des procureurs américains évoque "une des fuites les plus effrontées et les mieux orchestrées de l'histoire récente".

Ghosn, qui fait l'objet d'une demande d'arrestation d'Interpol, reste hors d'atteinte des juges japo-

nais, car le Liban n'extrade pas ses ressortissants. La justice libanaise lui a toutefois interdit de quitter le pays. "Je n'ai pas fui la justice, j'ai échappé à l'injustice" avait-il martelé début janvier 2020 lors d'une conférence-spectacle à Beyrouth devant les caméras du monde entier.

Interpellé en novembre 2018 à la descente de son jet au Japon, l'homme d'affaires autrefois adulé par les Japonais pour le redressement du constructeur nippon Nissan, avait été libéré sous caution en

avril 2019, au terme de 130 jours d'incarcération. "L'affaire Ghosn" a de nombreuses ramifications au Japon et à l'étranger.

Outre le procès principal sur l'archipel nippon, M. Ghosn est aussi concerné par plusieurs enquêtes judiciaires en France, portant notamment sur des soupçons d'abus de biens sociaux chez Renault et la filiale néerlandaise de Renault-Nissan, RNBV.

Aussi, un procès pénal s'est ouvert mi-septembre à Tokyo pour juger l'ancien responsable juridique

de Nissan, l'Américain Greg Kelly, arrêté au Japon le même jour que M. Ghosn en novembre 2018 et qui clame comme lui son innocence.

A Istanbul, trois ressortissants turcs --un haut responsable de la compagnie d'aviation privée MNG Jet et deux pilotes-- ont été condamnés le 24 février à quatre ans et deux mois de prison pour leur rôle dans l'exfiltration de l'homme d'affaires. Deux autres pilotes et deux hôtesses de l'air, jugés en même temps, ont été relaxés.

Libération de centaines d'adolescentes enlevées au Nigeria



Les centaines d'adolescentes enlevées vendredi dernier dans leur pensionnat de Jangebe dans le nord-ouest du Nigeria ont été libérées et sont mardi matin

dans les locaux du gouvernement de Zamfara, a annoncé à l'AFP le gouverneur de cet Etat Dr. Bello Matawalle. "Je suis heureux d'annoncer que les filles ont été libérées. Elles

viennent juste d'arriver dans la maison du gouvernement, et sont en bonne santé", a-t-il déclaré à un journaliste de l'AFP, qui a pu voir les jeunes filles. "Le nombre total de filles enlevées dans l'école est de 279, elles sont toutes ici avec nous, nous remercions Allah", a ajouté le gouverneur.

Les autorités avaient initialement affirmé que 317 jeunes filles manquaient à l'appel après l'attaque de ce pensionnat dans l'Etat de Zamfara dans la nuit de jeudi à vendredi par des hommes armés.

Un journaliste de l'AFP a pu voir des centaines de jeunes filles, portant un hijab de couleur bleu ciel, réunies à la maison du gouvernement. Il s'agissait de la quatrième attaque d'écoles en moins de trois mois dans

le nord-ouest du Nigeria, où des groupes criminels, appelés "bandits", multiplient les vols de bétail à grande échelle et pratiquent les enlèvements contre rançon depuis plus de dix ans.

Les autorités de Zamfara ont l'habitude de discuter avec les groupes criminels avec lesquels ils négocient depuis plus d'un an des accords d'amnistie en échange de la remise de leurs armes.

Ce sont les responsables de l'Etat de Zamfara qui avaient d'ailleurs négocié la libération en décembre dernier de 344 garçons qui avaient été enlevés par des bandits de leur pensionnat dans l'Etat voisin de Katsina.

A chaque libération, les autorités nient payer une quelconque rançon aux ravisseurs, mais cela fait pourtant peu de doute pour les experts en sé-

curité qui craignent que cela ne mène à une multiplication des enlèvements dans ces régions minées par l'extrême pauvreté et peu ou pas du tout sécurisées.

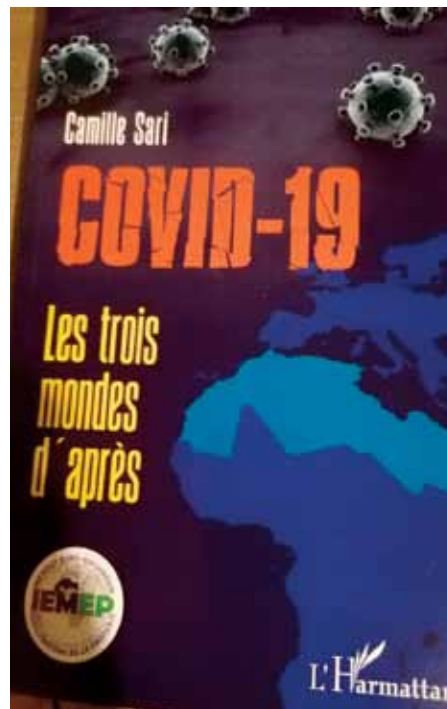
Ce nouvel enlèvement de masse avait ravivé le souvenir du rapt de Chibok en 2014, lorsque le groupe jihadiste Boko Haram avait enlevé 276 lycéennes, suscitant une émotion mondiale. Pus d'une centaine d'entre elles sont encore portées disparues et personne ne sait combien sont toujours vivantes.

Mais ces deux enlèvements sont à distinguer: les "bandits" agissent avant tout pour l'appât du gain, et non pour des raisons idéologiques, même si certains ont tissé des liens avec les groupes jihadistes dans le nord-est.

Camille Sari : *La formation et l'égalité des chances feront du Maroc un hub pour les investissements étrangers*

Entretien

«Les trois mondes (Afrique, Machreq (Levant), Union européenne) doivent s'imbriquer les uns dans les autres par des relations de coopération mutuellement avantageuses et des projets de moyen et long termes». A l'occasion de la sortie de son livre «Covid-19 Les trois mondes d'après», Camille Sari revient dans cet entretien accordé à Libé sur de nombreux points relatifs notamment à l'après-pandémie.



Libé : Pourquoi le choix du titre «Covid-19 Les trois mondes d'après» ?

Camille Sari : Les trois mondes qui doivent s'imbriquer les uns dans les autres par des relations de coopération mutuellement avantageuses et des projets de moyen et long termes sont :

1 – l'Afrique, du Nord au Sud, incluant bien évidemment le Maghreb et l'Égypte ;

2 – l'Union européenne ;

3 – on peut définir le troisième monde comme étant le Machreq (le Levant) qui est souvent défini par rapport au Maghreb (le Couchant). Mais l'Égypte est une terre africaine sur le plan de la géographie et par son appartenance à l'Union africaine. De ce point de vue, le Machreq (l'Orient arabo-phoné ou le Levant) englobe tout le monde arabe sauf l'Afrique du Nord.

Comment voyez-vous «les trois mondes» dans votre analyse ?

Les trois mondes (Afrique, Machreq (Levant), Union européenne) doivent s'imbriquer les uns dans les autres par des relations de coopération mutuellement avantageuses et des projets de moyen et long termes.

La matrice de cette combinaison de moyens et de potentialités s'articule autour de la technologie et du savoir-faire européens, cofinancés par l'institution européenne, des capitaux

privés auxquels il convient d'ajouter les fonds souverains des pays du Golfe à excédents de réserves de change.

Ces capitaux seront fléchés vers des investissements trans-3 mondes dans des chaînes de valeur allant de l'amont à l'aval avec une répartition des unités de production dans l'espace et selon les compétences dans chaque région et dans chacun des mondes.

Quelles sont les perspectives de notre monde après la Covid-19 ?

L'Afrique ne doit plus se contenter d'importer tout ce dont elle a besoin comme biens de consommation en contrepartie de la vente de ses matières premières et produits agricoles primaires. D'où l'idée d'une industrialisation du continent par la transformation de ses ressources brutes et sa participation à une division du travail inter-3 mondes, suivant une utilisation plus dynamique et évolutive des facteurs de production et d'échanges. Les pays financeurs, comme les membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), seraient les bénéficiaires de cette configuration trilatérale, inter-3 mondes de plusieurs manières.

La mise en œuvre des relations coopératives au sein des 3 mondes privilégiera l'intégration par la production en combinant les facteurs productifs, humains et matériels. Cela vise à favoriser la production collaborative

à plusieurs pays (cas de l'Airbus), afin de coproduire et de codistribuer sur le marché intérieur et/ou à l'exportation.

L'enchevêtrement des appareils productifs peut reposer sur une division du travail entre les pays membres de la Trilatérale ou une spécialisation, en partant des avantages comparatifs. La construction d'un espace interrégional de libre-échange et de mobilité de capitaux s'impose d'emblée. Il convient d'aller vers une coopération triangulaire Machreq-Afrique-Union européenne où les pays exportateurs d'hydrocarbures qui ont des excédents en devises auront intérêt à investir dans les autres pays de ce regroupement, dans des secteurs productifs et rentables. Il ne s'agit pas de programmes d'aide, mais de projets viables de codéveloppement.

Comment voyez-vous le Maroc post-Covid-19 ?

Le Royaume a suivi une politique de prévention et de traitement de la pandémie fort clairvoyante, en imposant le port du masque, la distanciation sociale et le confinement. Tout cela sur fond de sensibilisation populaire et d'indemnisation des personnes inactives et des familles défavorisées. La prise en charge de la vaccination a connu son point d'orgue lorsque SM le Roi a appelé personnellement Xi Jinping afin de lancer cette coopération féconde visant l'utilisation du vaccin chinois Sinopharm. La pru-

dence a voulu de diversifier les sources de vaccination en adoptant AstraZeneca et en négociant avec Moderna et d'autres vaccins. L'objectif est de co-produire au Maroc des vaccins pour toute l'Afrique

Evidemment le but est de vacciner le maximum de personnes jusqu'à l'été et permettre de relancer la machine économique et touristique.

L'avenir du Maroc est dans la refonte de sa politique industrielle révisant les accords de libre-échange défavorables au développement économique et l'emploi au Royaume.

La formation et l'égalité des chances feraient du Maroc un hub pour les investissements étrangers qui ont déjà été fléchés vers les secteurs automobiles, aéronautiques, les énergies renouvelables, les industries pharmaceutiques, cosmétiques et agro-alimentaires.

A moyen terme, l'objectif d'une intégration maghrébine sur les plans économiques et institutionnels doit rester dans le viseur comme étant une priorité.

Dans mon schéma des trois mondes, le Maroc est la porte d'entrée vers les autres États de l'Afrique subsaharienne en drainant les moyens financiers des pays du Golfe et en s'appuyant sur le savoir-faire et la technologie de l'Union européenne.

Paris : Propos recueillis par Youssef Lahlali

Hind Sennoun, la femme d'affaires marocaine qui a réussi à percer en Inde

Portrait



Au Maroc comme partout dans le monde, la femme marocaine a indubitablement fait montre de ses compétences et d'un sens élevé de responsabilité.

En Inde, aux fins fonds de l'Asie, Hind Sennoun est l'une de ces femmes marocaines qui ont pu de par leur formation, détermination et perspicacité se frayer un chemin vers les sommets du business.

Native de Ghafsai (province de Taounat), Mme Hind a débarqué, avec son mari indien, à Bangalore au sud de l'Inde il y a 10 ans. "Les débuts ne sont pas toujours parsemés de roses", reconnaît Hind Sennoun dans un entretien accordé à la MAP, notant qu'elle a dû retrousser les manches pour pouvoir mener une carrière dans le domaine des affaires. Un rêve qu'elle a tant caressé depuis son jeune âge.

Celle qui détient une entreprise de vente de voitures, le « Shahwar Nissan », confie que la crise de Covid-19 a frappé de plein fouet le secteur automobile, ce qui l'a obligée à se concentrer désormais sur les services après-vente.

Mais ce n'est pas tout, la maman de Amir et Sultana dispose de plusieurs cordes à son arc. Attentive aux fluctuations et tendances du monde du business, et surtout armée de persévérance et d'une volonté de fer, elle a jeté dernièrement son dévolu sur l'immobilier et la construction. Et pour cela, elle a créé une nouvelle société baptisée "Casablanca Estates".

"En coopération avec la société indienne Prestige, nous sommes en train de construire un mall à Brigade Road à Bangalore aux normes internationales", a-t-elle dit.

Représenter dignement le Maroc et honorer la femme marocaine en Inde constituent la principale préoccupation de Hind Sennoun. Et pour ce faire, elle ne lésine pas sur les moyens. Elle a acquis un lot de 100 hectares, le but étant de construire, entre autres, une maison d'hôte, baptisée «Dar Sultana» d'architecture typiquement marocaine.

En se lançant dans le monde de l'immobilier, Hind Sennoun se dit fière d'avoir construit plusieurs maisons dont le design, le décor et l'architecture

puisent dans le patrimoine marocain et ce en coopération avec de célèbres architectes marocains.

Et d'ajouter que dans ce cadre purement marocain, elle organise avec son mari, un célèbre homme d'affaires indien, des réceptions auxquelles assistent souvent des hommes d'affaires, des politiciens et des artistes indiens.

Débordante d'énergie et d'ambition, Mme Hind, qui supervise un staff de plus de 300 employés, rencontre plusieurs contraintes notamment géographique et linguistique au pays de mille et une langues.

"Les habitants de Karnataka dont la capitale est Bangalore parlent le kannada, une langue plus compliquée que l'hindou", a-t-elle estimé, notant toutefois que la bonne humeur, la compréhension et le respect d'autrui caractérisant le peuple indien lui facilitent la communication.

Sa persévérance et ses compétences avérées en management lui ont permis de remporter en 2017 le Prix de la femme entrepreneuse de l'année, décerné par le quotidien, à

large diffusion, The Times of India.

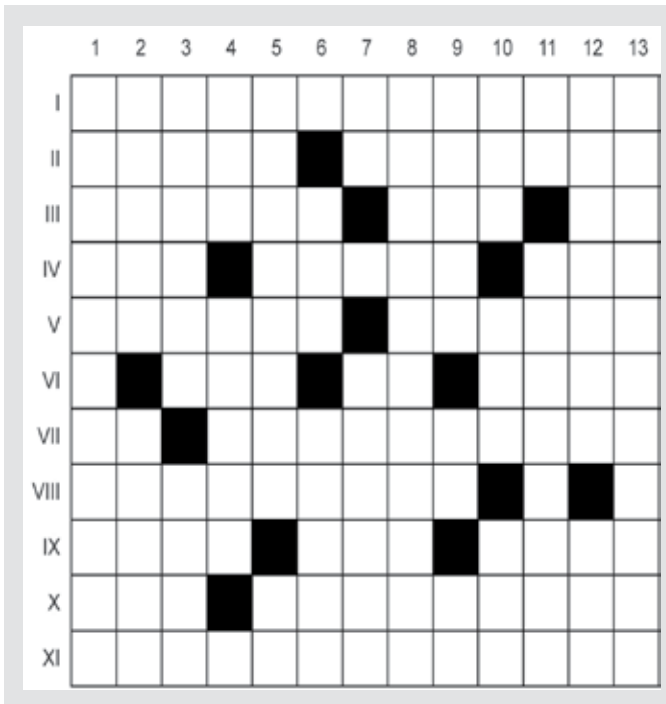
Son parcours réussi, elle le doit en grande partie à son père Ahmed, professeur de français en retraite, soucieux de l'avenir de sa fille. "Il ne cesse de me soutenir tout en me donnant la liberté de prendre les décisions qui me semblent judicieuses", a-t-elle dit.

Evoquant la célébration de la Journée internationale de la femme (8 mars), celle qui a l'étoffe d'une véritable leader, considère que cette journée constitue l'occasion pour saluer les réalisations de la femme marocaine et reconnaître le rôle de premier plan qu'elle joue dans le développement de la société.

Titulaire d'une maîtrise en sciences environnementales, sécurité et qualité de la Faculté des sciences et techniques de Tanger, elle insiste sur l'importance de l'éducation en tant qu'enjeu primordial pour la promotion de la situation des femmes.

Hind Sennoun fait partie de ces femmes optimistes qui encouragent les autres à aller de l'avant et ne jamais lâcher prise.

Mots croisés



HORizontalement

- I. Cessez de rire, charmante Elvire...
- II. Il faut y prendre garde. - Avec lui, on est les seuls à rire.
- III. Avec lui, c'était tous les jours vendredi. - Elle va droit au coeur. - Bout à bout.
- IV. Classé X. - Ni pour les blancs, ni pour les rouges. - Toute une institution.
- V. Entendue sous le bonnet. - Service rendu.
- VI. Plutôt possessif ce palindrome. - Doubleté avec ton. - Nous invite à mettre la main au panier.
- VII. Fin d'infinif. - Vasques.
- VIII. Ferais un prix.
- IX. Mises en ordre. - Singulier pluriel. - Donne des forces.
- X. Avec un nom pareil, il se devait de tenir une rubrique. - Interdit en mai.
- XI. Lasses.

Verticalement

1. De Ventura à Barlot, c'était La Belle Vie.
2. Porte-bonheur. - Dépassa la mesure.
3. On les met en carte. - Roi fainéant.
4. Homme du peuple. - Restitués.
5. Prête à séduire. - Qui a volé l'orange ?
6. Les couleurs de l'Espagne. - Ne saurait jouer les fausses blondes.
7. Début d'ébriété. - Assommants, et même plus.
8. Induits.
9. Eau lourde. - Préposition. - Petit rat.
10. Réservé aux riches. - Croix de Saint-Antoine. - D'hélice ou délice au canard.
11. Coupable à l'insti de son plein gré. - Hors service depuis peu.
12. Amélie ou Mary. - Une mer démontée.
13. Vénales.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

1	9			5	6	8		3
2	4	8		3				
	6		2	7				4
						1	8	9
	3						5	
8	2	9						
9			6	2			4	
			8		6	9	7	
4	6	9	1			3	8	

Moyen

	9			6			5	8
2	1			3	8			
	8		1	7				
9							7	
8				9				3
	3							9
				8	1		4	
			6	4			1	7
1	2	9					8	

Difficile

		4						6
	8		2					3
7	5		4					9
					5	9		2
			9	6	1			
9	6	3						
4			1		7		8	
2				9		1		
8					3			

Expert

		8		9	6			
5				7			4	
7				1				
			7	6	3	5		
				4				
	9	7	8		3			
		2					8	
2			1					3
	1	6			5			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	9	5	4	3	8	7	1	2
8	2	3	6	1	7	9	4	5
7	1	4	5	2	9	3	8	6
2	6	9	7	8	1	5	3	4
1	5	7	9	4	3	2	6	8
3	4	8	2	5	6	1	9	7
5	8	1	3	6	2	4	7	9
4	7	6	1	9	5	8	2	3
9	3	2	8	7	4	6	5	1

Moyen

2	6	4	5	9	7	8	3	1
7	8	5	4	1	3	2	6	9
3	9	1	6	2	8	4	7	5
1	5	8	7	4	6	3	9	2
4	7	3	2	5	9	6	1	8
6	2	9	8	3	1	7	5	4
9	3	2	1	6	4	5	8	7
8	4	6	9	7	5	1	2	3
5	1	7	3	8	2	9	4	6

Difficile

2	5	4	8	3	9	7	1	6
1	6	8	4	7	5	9	2	3
7	9	3	2	1	6	5	8	4
3	1	6	5	8	7	2	4	9
5	4	9	3	6	2	1	7	8
8	7	2	1	9	4	6	3	5
6	3	1	9	2	8	4	5	7
4	8	7	6	5	1	3	9	2
9	2	5	7	4	3	8	6	1

Expert

5	4	1	2	7	3	6	8	9
8	9	2	6	1	4	3	7	5
6	3	7	9	5	8	1	4	2
1	2	5	8	4	7	9	6	3
9	7	8	3	2	6	5	1	4
4	6	3	1	9	5	7	2	8
7	1	4	5	8	9	2	3	6
2	5	6	4	3	1	8	9	7
3	8	9	7	6	2	4	5	1

Economie

ADM enregistre une baisse de son CA consolidé en 2020

Le chiffre d'affaires (CA) consolidé des Autoroutes du Maroc (ADM), a totalisé plus de 3,01 milliards de dirhams (MMDH) à fin décembre 2020, en baisse de 19% par rapport à l'année 2019. Cette tendance est expliquée principalement par la régression de 27% du trafic sur le réseau autoroutier due à la crise sanitaire, précise ADM dans un communiqué sur ses indicateurs financiers.

Néanmoins, poursuit ADM, cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation de 45% du chiffre d'affaires lié à l'investissement avec l'avancement des chantiers de construction, rapporte la MAP.

Sur le quatrième trimestre 2020, le chiffre d'affaires consolidé s'élevait à 811 millions de dirhams (MDH), enregistre une baisse de 18% par rapport à la même période de l'année 2019. Quant au chiffre d'affaires social du T4 2020, il s'est élevé à 660 MDH, soit une baisse de 27% par rapport au T4 2019. Cela dit, le deuxième semestre de l'année affiche une évolution de 28% par rapport au premier semestre qui était "fortement impacté par les mesures sanitaires", note la même source.

En 2020, les investissements ont atteint 663 MDH témoignant de "la volonté d'ADM pour le maintien des projets stratégiques en dépit de la crise sanitaire, permettant ainsi de préserver son écosystème". Le bilan affiche ainsi à son actif un cumul d'investissement de 68,21 MMDH à fin décembre 2020, relève ADM.

Le quatrième trimestre 2020 a enregistré 68 MDH d'investissements en augmentation de 35% par rapport à la même période de l'année 2019, concernant essentiellement les travaux de triplement des tronçons de Casablanca-Berrechid, le contournement de Casablanca et les projets d'automatisation.

Les dettes en consolidé à fin 2020 ont atteint 38,97 MMDH contre 37,23 MMDH enregistrés à fin décembre 2019, soit une augmentation de 5% due à l'émission obligatoire effectué avec succès en août 2020 de 2 MMDH.

Plus de la moitié des marchandises de contrefaçon saisies sont transportées par voie maritime



Le transport maritime est la principale voie pour les contrefacteurs, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

Dans un rapport conjoint dévoilé récemment, les deux institutions internationales indiquent que les porte-conteneurs ont transporté plus de la moitié de la valeur totale des contrefaçons saisies dans le monde au cours de l'année 2016, soit 56 %.

Selon le nouveau document, intitulé «Misuse of Containerized Maritime Shipping In the Global Trade of Counterfeits» (Utilisation abusive du transport maritime conteneurisé dans le cadre du commerce mondial de biens contrefaits), 82% de la valeur des parfums et cosmétiques de contrefaçon ont été saisis par les autorités douanières à l'échelle mondiale, entre 2014 et 2016.

D'après les données recueillies, au cours de cette même période, 81% de la valeur des articles d'habillement contrefaits et 73% de la valeur des produits alimentaires, des jouets et des jeux contrefaits saisis par les douanes concernaient le transport maritime. A en croire les deux institutions, «la République populaire de Chine a été la plus grande économie de provenance pour les expéditions de conteneurs, ce qui fait

79% de la valeur totale des conteneurs maritimes contenant des faux et saisis dans le monde entier».

Dans leur rapport, l'OCDE et l'EUIPO soulignent que l'Inde, la Malaisie, le Mexique, Singapour, la Thaïlande, la Turquie et les Emirats arabes unis figurent également parmi les principales économies de provenance pour les produits contrefaits et piratés échangés dans le monde entier.

Dans un communiqué, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Office de l'Union européenne

pour la propriété intellectuelle relèvent que «des analyses complémentaires ont montré que plus de la moitié des conteneurs transportés par bateau en 2016 à partir d'économies connues pour être des sources majeures de marchandises de contrefaçon étaient entrés dans l'Union européenne (UE) via l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni».

La même source poursuit en ajoutant que «l'UE compte également des pays comme la Bulgarie, la Croatie, la Grèce et la Roumanie, caractérisés par des volumes relativement faibles d'échanges conteneurisés en général, mais par un niveau élevé d'importations en provenance d'économies où la contrefaçon est très répandue».

Pour en finir avec le commerce illicite, le rapport rappelle qu'un certain nombre de méthodes d'évaluation des risques et de ciblage ont été adaptées au transport maritime conteneurisé. L'objectif étant notamment de contrer le commerce illicite de stupéfiants et de produits dangereux et interdits.

Mais contre toute attente, «des analyses effectuées révèlent que le commerce illicite de biens contrefaits n'a pas été une priorité pour les autorités de contrôle, les envois de marchandises de contrefaçon étant généralement considérés comme des «infractions commerciales» et non comme des agissements criminels,

déplore le rapport de l'OCDE et de l'EUIPO.

A en croire les deux institutions, la situation est telle que les efforts déployés à l'heure actuelle en matière d'application des lois ne sont sans doute pas adaptés au risque considéré.

Ainsi que le suggère le document, «des mesures de gouvernance flexibles et adaptées sont nécessaires pour renforcer les méthodes d'évaluation des risques et de ciblage de la contrefaçon».

S'agissant de produits contrefaits ou piratés, le rapport note qu'ils représentent des atteintes aux marques et aux droits d'auteur et des risques pour la santé et la sécurité, des produits défectueux et des pertes de recettes pour les entreprises et les pouvoirs publics.

Pour mieux apprécier la gravité du phénomène de la contrefaçon sur les économies du monde, il est important de se souvenir que «des travaux antérieurs de l'OCDE et de l'EUIPO ont montré que les importations de biens contrefaits ou piratés avaient représenté pas moins de 509 milliards USD en 2016, soit environ 3,3% du commerce mondial», souligne le communiqué.

Comme le rappelle le rapport, le transport maritime représente plus de 80% du volume des marchandises échangées entre les pays et plus de 70% de la valeur totale du commerce.

Alain Bouthy



Le transport maritime est la principale voie pour les contrefacteurs, selon un rapport conjoint de l'OCDE et de l'EUIPO

Sonasis améliore son CA au quatrième trimestre 2020

Sonasis a réalisé un chiffre d'affaires (CA) de près de 1,05 milliard de dirhams (MMDH) au cours du 4ème trimestre 2020, en progression de 10% par rapport à la même période de 2019.

Cette évolution qui "confirme le redressement des ventes" après un premier semestre 2020 "fortement impacté" par les répercussions de la crise sanitaire sur le secteur de la construction, permet toutefois de "contenir le recul" du chiffre d'affaires de l'exercice à -13%, indique Sonasis dans un communiqué sur ses indicateurs financiers.

"Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'élève à 3,10 MMDH, en retrait de 13% comparé à une année auparavant, avec une baisse

des volumes de vente de 4% et un recul des prix de vente de 9%", soutient la même source.

Par ailleurs, la société a maintenu un niveau d'investissement comparable à celui de l'année précédente, d'un montant de 51 MDH en 2020 contre 52 MDH en 2019.

S'agissant du niveau d'endettement, Sonasis relève que sa structure bilancielle "reste solide", avec un endettement net négatif qui s'élève à -861 MDH à fin décembre 2020 contre -583 MDH à fin 2019.

Pour leur part, les flux de trésorerie générés ont atteint 278 MDH en 2020, soutenues par l'amélioration significative de la capacité d'autofinancement et l'optimisation du besoin en fonds de roulement.

Hausse des prêts au secteur non financier en janvier dernier

Les prêts au secteur non financier ont affiché une croissance en glissement annuel de 4,9% en janvier 2021, après 3,9% un mois auparavant, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Cette évolution recouvre principalement l'accélération de 4,7% à 7,5% de la croissance des prêts aux sociétés non financières privées et le ralentissement de 3,4% à 3,2% de la progression des crédits aux ménages, indique BAM dans une note sur ses indicateurs clés des statistiques monétaires de janvier 2021.

La ventilation par objet économique des crédits alloués au secteur non financier fait ressortir une hausse de 14,4% en janvier après 10,2% un mois plus tôt des facilités de trésorerie, une atténuation de la baisse des

prêts à l'équipement de 3% à 2,6% et de ceux à la consommation de 4,2% à 3,6% et une décélération de la progression des crédits à l'immobilier de 2,5% à 2,3%.

S'agissant des créances en souffrance, leur rythme de progression annuelle s'est établi à 15,3% en janvier 2021 après 14,4% en décembre 2020. Dans ces conditions, le taux des créances en souffrance s'est situé à 8,7% après 8,4%. En glissement mensuel, le crédit bancaire au secteur non financier a accusé une légère baisse de 0,1%, avec un repli des crédits à la promotion immobilière et à l'équipement et une hausse des prêts à l'habitat et à la consommation, relève la banque centrale.

Comment s'explique la baisse de la rentabilité des secteurs cotés entre 2008 et 2019 ?

La rentabilité financière de l'ensemble des secteurs a connu une tendance globalement baissière, entre 2008 et 2019, expliquée en somme par le repli de la rentabilité économique (ROCE), selon CDG Capital.

Dans une étude intitulée "Revue des facteurs déterminants de la rentabilité des secteurs cotés au cours de la dernière décennie et perspectives", les analystes de la direction insight de CDG Capital ont examiné les entreprises des secteurs cotés hormis les financières et les services afin de mettre en évidence les différents facteurs qui sous-tendent les évolutions de leur performance financière, rapporte la MAP.

Ils ont ainsi analysé l'évolution des indicateurs financiers sur une

période allant de 2008 à 2019 des secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP), de l'industrie, des nouvelles technologies d'information et de communication, et télécoms, tout en excluant les entreprises qui ont été cotées après 2008 afin de pouvoir étudier la dynamique de la rentabilité sur une période assez longue.

Ainsi, et d'après l'étude de l'évolution des différents indicateurs financiers de chaque secteur, les analystes tiennent à souligner plusieurs conclusions. Ils relèvent que la rentabilité des différents secteurs reste fortement impactée par des facteurs exogènes, et que le contexte macroéconomique global qui a suivi la crise financière mondiale depuis 2008 a eu un effet prononcé sur la demande et a particulièrement affecté le secteur industriel et le BTP.

De même, les prix des intrants et plus particulièrement la facture énergétique déterminent dans une large mesure les niveaux de rentabilité. Ainsi, la décompensation du fuel a eu un impact significatif sur la performance du secteur industriel.

Les analystes soulignent également que l'évolution des niveaux d'endettement montre que l'utilisation du levier financier reste globalement stable, si ce n'est des variations ponctuelles et anecdotiques, comme pour le secteur du BTP, notant qu'en somme, le levier financier n'a pesé que de façon secondaire par rapport aux autres fac-

teurs exogènes cités.

En outre, l'effet de la productivité spécifique à chaque secteur reste muet par rapport aux facteurs systémiques. "Cela ne signifie pas que celui-ci n'existe pas, mais que pour la période étudiée, les grandes évolutions ont plus traduit des tendances systémiques qu'idiosyncratiques, sauf pour le secteur des télécoms, qui est en soi une composante particulière de l'économie marocaine ayant connu l'élan de croissance que connaîtrait l'introduction d'une nouvelle technologie à usage grand public", précise CDG Capital.

Ces observations d'ordre général, poursuit la même source, cachent un certain nombre de disparités et de particularités sectorielle. En effet, le secteur des télécoms se caractérise par une forte rentabilité qui dénote par rapport aux benchmarks internationaux.

"Cette rentabilité a toutefois été en baisse constante pendant la dernière décennie, suite à un environnement fortement concurrentiel et au processus de maturation du marché intérieur qui a fini par atteindre de forts taux de pénétration", expliquent les analystes, ajoutant que cette forte rentabilité a permis par ailleurs au secteur d'assurer un taux de distribution de dividendes très élevé, et d'utiliser l'effet de levier afin de financer un cycle de croissance externe à l'international mené par

Maroc Telecom.

En ce qui concerne le secteur du BTP, comparé aux autres secteurs cotés, il affiche la rentabilité la plus faible, soit 10% en 2019 (contre 27% en 2008), d'après la même source, qui estime que cette faible rentabilité reflète la crise que traverse le secteur immobilier depuis l'année 2011.

"En effet, la faible demande en logements et en projets d'infrastructures, conjuguée à une structure financière affaiblie par un fort levier, ont eu des effets négatifs sur l'ensemble du secteur, impactant fortement les niveaux d'utilisation des outils industriels (ciments & sidérurgie) et par ricochet leur profitabilité", expliquent les analystes, ajoutant que l'année 2015 marque, néanmoins, un nouveau tournant pour le secteur du BTP en termes de rentabilité, grâce aux plans de restructuration agressifs en termes de recapitalisation et d'assainissement des bilans.

Le secteur industriel coté est, quant à lui, un secteur très hétérogène en termes de nature d'activité, de taille, ou de caractéristiques financières, d'après la note.

"L'analyse de ses indicateurs financiers révèle une rentabilité moyenne assez comparable aux benchmarks internationaux. La forte rentabilité du sous-secteur énergie s'explique plutôt par la nature de l'activité au Maroc qui consiste principalement en la distri-

bution de carburants", relève CDG Capital, ajoutant que l'évolution de cette rentabilité au cours des dix dernières années reflète le comportement d'un secteur assez tributaire de facteurs exogènes, tels que les prix des intrants ou encore des cadres réglementaires avec l'effet de la décompensation.

Et de préciser que le secteur industrie représenté à la bourse de Casablanca (hors les minières) reste un secteur qui fait peu usage du levier financier, à l'image du faible taux d'investissement.

Contrairement aux autres secteurs, les NTIC ont connu une bonne dynamique de croissance ces dernières années, souligne l'étude, faisant savoir que depuis 2011, le secteur connaît globalement une tendance haussière de la rentabilité financière qui a profité de la transformation digitale, du fort développement du paiement électronique couplé à une gestion efficace des charges.

Cette rentabilité demeure fortement impactée par la conjoncture internationale du fait de la nature de la clientèle du secteur et par l'effet de change, souligne CDG Capital, faisant remarquer que l'utilisation du levier financier demeure faible, ce qui laisse de la marge pour un éventuel recours à de la dette pour financier un effet d'échelle plus important ou éventuellement de la croissance externe.



Mettre en évidence les différents facteurs qui sous-tendent les évolutions de leur performance financière

57.000 demandes de report des échéances de crédit par les transporteurs touristiques pour 5 MMDH

Le nombre des dossiers de report des échéances de crédit déposés par les transporteurs touristiques et les sociétés de location de courte durée a atteint 57.000, totalisant un encours de crédits de plus de 5 milliards de dirhams (MMDH).

Un communiqué conjoint du Groupe professionnel des banques du Maroc (GPBM) et l'Association professionnelle des sociétés de financement (APSF), indique qu'au regard du nombre important des dossiers à traiter (plus de 57.000 pour plus de 5 MMDH), les banques et les socié-

tés de financement ont déployé au niveau de leurs agences dans toutes les régions du Royaume les moyens humains et technologiques nécessaires pour y répondre, rapporte la MAP.

Et de rappeler que les transporteurs touristiques et les sociétés de location de courte durée ont bénéficié des mesures mises en place par le Comité de veille économique (CVE) notamment le report des échéances de crédit conformément aux critères d'éligibilité prévus par ce Comité.

Le GPBM et l'APSF, qui confirment

l'application des mesures mises en place par le CVE au profit des transporteurs touristiques et les sociétés de location de courte durée, indiquent que plusieurs réunions sanctionnées par des comptes rendus ont été tenues avec la Fédération nationale du transport touristique du Maroc dans un cadre d'échange transparent, serein et responsable sur les problèmes rencontrés en pratique par les transporteurs touristiques en leur apportant les précisions et les propositions de solutions appropriées, fait savoir la même source.

"C'est dans ce même esprit que ce dialogue constructif demeure ouvert pour examiner avec la Fédération nationale du transport touristique du Maroc la liste des demandes déposées auprès des organismes de financement concernés et non satisfaites sur la base des critères prévus et publiés par le CVE", souligne la même source.

S'agissant des revendications qui ne concernent pas les membres du GPBM et de l'APSF, elles seront portées à la connaissance des instances du CVE pour examen, conclut le communiqué.

Concerts live et sessions digitales au menu de la nouvelle édition de Visa For Music

La 8ème édition du premier festival et marché professionnel des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient, "Visa For Music", se tiendra du 17 au 20 novembre 2021 à Rabat.

Selon un communiqué des organisateurs, l'appel à candidatures est désormais ouvert pour les artistes souhaitant participer à cette nouvelle édition, qui sont appelés à remplir le formulaire de candidature en ligne sur le site web de Visa For Music tout en sachant que la date limite de soumission des candidatures est fixée au 15 avril 2021.

"Né du paradoxe du formidable dynamisme de la création artistique en Afrique et au Moyen-Orient d'un côté, et de l'absence de visibilité de ses artistes de l'autre, Visa For Music s'est

donné pour mission de leur offrir une tribune d'expression", souligne le communiqué, notant que ce festival constitue aujourd'hui une incroyable plateforme qui favorise les opportunités de rencontres et contribue à donner la visibilité et la place qu'ils méritent aux artistes d'Afrique et du Moyen-Orient.

"Partageant les valeurs du thème "Arts, culture et patrimoine: un levier pour construire l'Afrique que nous voulons", choisi par l'Union africaine pour cette année 2021, la 8ème édition de Visa for Music prendra une forme hybride. Forte des expériences live de ses éditions depuis 2014 et du format intégralement digital de 2020, l'édition 2021 de Visa for Music proposera une expérience inédite, mélangeant

concerts live et sessions digitales", expliquent les organisateurs.

Résiliente face au contexte sanitaire actuel, cette 8ème édition se fera le porte étendard du renouvellement des priorités et orientations du domaine culturel de demain en Afrique et au Moyen-Orient. Cette manifestation culturelle ambitionne cette année de confirmer encore une fois son rôle de rendez-vous incontournable pour les artistes et les professionnels de la filière musicale venus du monde entier : agents, maisons de disque, programmeurs, institutions culturelles et fondations, médias et formateurs, etc.

Cette année, poursuit la même source, une trentaine d'artistes et groupes d'Afrique et du Moyen-Orient seront sélectionnés par un jury com-

posé de personnalités de la culture et du monde de la musique.

Première plateforme professionnelle de la musique du Moyen-Orient et d'Afrique, ce Salon, qui se veut un marché international incontournable des musiques du monde et des musiques actuelles, ambitionne de promouvoir les sons africains et orientaux à travers le monde, d'encourager la mobilité artistique entre les pays africains et ceux du Moyen-Orient, ainsi que de développer leurs scènes musicales à l'international.

Selon les organisateurs, il y a également une réelle volonté de contribuer à l'amélioration de la condition des artistes du Sud et de renforcer les rapports Nord-Sud et Sud-Sud dans le domaine culturel et artistique.

La mémoire brisée du Liban en ouverture d'une Berlinale en ligne

Entre pandémie et explosion au port de Beyrouth, leur film fait figure de rescapé : un couple de réalisateurs libanais a ouvert lundi la compétition du festival de cinéma de Berlin, qui se tient en ligne en



raison de la pandémie. "Memory Box", de Joana Hadjithomas et Khalil Joreige, premier des 15 longs-métrages en lice pour l'Ours d'Or de la Berlinale, est une plongée, façon puzzle, dans la mémoire d'une famille de la diaspora libanaise installée à Montréal (Canada).

Le troisième film de ce couple de réalisateurs et artistes contemporains exposés dans le monde entier (Tate Modern de Londres, Centre Pompidou à Paris, MoMa à New York...), qui ont reçu en 2017 le prix Marcel Duchamp, aurait bien pu ne pas voir le jour. Le tournage s'est terminé juste avant l'explosion du 4 août 2020 sur le port de Beyrouth, qui a fait plus de 200 morts et 6.500 blessés, et détruit sous leurs yeux des quartiers de la capitale libanaise. L'appartement, la société de production et une bonne partie des œuvres du couple, stockées près du port, se sont volatilisées également ce jour-là.

Le film, sur la mémoire et l'oubli, "fait un écho incroyable au présent", explique Khalid Joreige à l'AFP. Le temps de retrouver ses esprits, le couple s'est ensuite demandé s'il fallait conserver la fin du film, et une scène-clé

de retrouvailles familiales, justement au port de Beyrouth, baignée de lumière.

Mais la catastrophe donne finalement un nouveau poids au film, ce qui est "à la fois troublant et attristant", poursuit Joana Hadjithomas, qui veut croire qu'au final, "après les catastrophes, il y aura des régénérations".

Dans ce film, blessures et secrets intimes vont ressurgir lorsque la petite-fille de la famille, Alex, ouvre un volumineux colis de papier kraft expédié depuis Beyrouth. A l'intérieur, cahiers, cassettes et photos témoignent d'une vie d'avant dont on lui a si peu parlé : ces années de guerre civile, à Beyrouth, vécues par sa mère Maia, avant l'exil. Ce passé figé sur pellicule argentique, que Maia veut oublier, sa fille Alex, smartphone à la main, va l'exhumer. Et faire ressurgir les secrets de famille. "Tout a commencé quand j'ai retrouvé des cahiers que j'avais écrits pendant six ans dans les années 1980 à ma meilleure amie partie vivre à Paris", raconte Joana Hadjithomas. Ces souvenirs sont "tricotés" avec des milliers de photographies prises par son compagnon Khalid Joreige à la même époque au Liban, pour raconter l'histoire - inventée -

du film. Le résultat, aller-retour sans pathos entre les époques, est un mélange riche et inventif de scènes de cinéma, de montages plus ou moins artisanaux, et de madeleines de Proust des années 1980 : pantalons "pattes d'éph" et tubes de Blondie. "Au Liban, on a le sentiment de ne pas partager une histoire commune", déplore la coréalisateur. "On a aussi fait ce film dans l'idée de transmettre ce passé à notre propre fille", installée à Londres. Quand à la pandémie, elle a empêché la tenue physique de la Berlinale, premier grand festival européen de cinéma de l'année, qui se tient en ligne jusqu'à vendredi, comme l'a déjà fait aux États-Unis le festival de Sundance. Le couple parle de son film, premier long-métrage libanais sélectionné depuis 40 ans, via vidéoconférence, depuis sa salle à manger parisienne. "Évidemment, il y a une très grande frustration", convie Joana Hadjithomas, d'autant que ni les acteurs, ni l'équipe n'ont pu voir le film. Mais "d'une certaine façon, le Covid a aidé le film. On a pu travailler plus longtemps, on a eu du recul. Le temps, parfois, vous fait revisiter les choses, et les voir différemment".

Spike Lee prépare une série documentaire pour le 20^{ème} anniversaire des attentats du 11 septembre



Le réalisateur Spike Lee prépare une série documentaire pour le 20^e anniversaire des attentats du 11 septembre, un "portrait inédit" des New-Yorkais et de leur capacité à rebondir, depuis la destruction du World Trade Center à la pandémie actuelle, a indiqué lundi la chaîne HBO (groupe WarnerMedia).

Le groupe n'a pas dit exactement quand la série serait diffusée, sur HBO et la plateforme de streaming HBO Max, indiquant uniquement qu'il serait disponible "plus tard cette année", dans un communiqué. "Je suis fier d'avoir un

« Spike Lee Joint » sur comment notre/ma ville s'est retrouvée à l'épicentre du 11 septembre et du Covid-19", a indiqué le célèbre réalisateur new-yorkais, cité dans le communiqué. "Avec plus de 200 interviews, nous creusons vraiment dans ce qui fait de New York City la plus formidable ville du monde, et la diversité des habitants qui y contribue. Depuis des siècles les observateurs et des gens animés par la haine ont proclamé - à tort - que New York était morte et puante", a ajouté le cinéaste, osarisé pour "Do The Right Thing" et,

tout récemment, "BlacKkKlansman". Lisa Heller et Nancy Abraham, co-responsables des documentaires chez HBO, se sont félicités de cette nouvelle collaboration avec le cinéaste de 63 ans, qui avait notamment déjà travaillé avec HBO pour une série documentaire sur les conséquences de l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans. "Nous chérissons la capacité de Spike Lee à relater ces événements historiques, en rendant hommage aux victimes tout en témoignant de la force et de la résilience de l'humain", ont-elles indiqué.

Bouillon de culture

Daniel Kaluuya

L'acteur britannique Daniel Kaluuya a été dimanche soir le premier lauréat d'une cérémonie des Golden Globes 100% virtuelle cette année pour cause de pandémie.

Daniel Kaluuya l'a emporté dans la catégorie du meilleur second rôle masculin pour sa performance dans "Judah & the Black Messiah". Le film montre les efforts de Fred Hampton pour mobiliser les militants de Chicago contre les violences policières qui visaient la communauté noire dans les années 1960, un thème qui reste toujours d'actualité dans la foulée des grandes manifestations qui ont secoué les Etats-Unis l'an dernier.

Illustration des difficultés à organiser une cérémonie via internet avec des stars apprenant leur victoire à domicile, un couac technique a empêché les spectateurs d'entendre la première réaction de Daniel Kaluuya. Il est toutefois très vite revenu en ligne pour célébrer la mémoire de Fred Hampton, tué en décembre 1969 lors d'un raid de police.



La toile de Churchill représentant la mosquée Koutoubia adjugée à 7 millions de livres sterling



Une toile de l'ancien Premier ministre britannique, Winston Churchill, représentant le minaret de la mosquée Koutoubia à Marrakech, a été vendue lundi par la maison de ventes Christie's à Londres pour 7 millions de livres sterling, soit environ 8,1 millions d'euros.

Le tableau, qui constitue la seule œuvre d'art de Churchill durant la Seconde Guerre mondiale faisait partie de la collection de l'actrice américaine Angelina Jolie, qui l'a proposée aux enchères.

La toile en question a été peinte par l'ancien Premier ministre britannique, qui était également artiste plasticien et écrivain, lors de sa visite au Maroc en 1943 pour prendre part à la conférence historique d'Anfa.

Cette œuvre représente le minaret de la mosquée Koutoubia, l'un des symboles de l'architecture des Almohades au XII^e siècle. En arrière-plan,

les anciens remparts de la cité ocre sont adossés aux montagnes de l'Atlas.

Churchill avait offert ce tableau à l'ancien président américain Franklin Roosevelt avant que l'un des fils de ce dernier ne le vende dans les années 1950. Il a été ensuite revendu à plusieurs reprises avant d'arriver entre les mains de la star hollywoodienne.

Il s'agit de "l'œuvre la plus importante de Churchill, compte tenu de son lien étroit avec l'histoire du XX^e siècle", a écrit l'historien d'art britannique Barry Phipps dans le guide des enchères.

La ville ocre a inspiré un certain nombre de peintures de Winston Churchill. Une autre œuvre de l'ancien dirigeant emblématique, intitulée "Scène à Marrakech" et peinte lors de sa première visite au Maroc en 1935 a été adjugée à 1,55 million de livres lors de la même vente.

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION DARAA-TAFILALET
 PROVINCE D'ERRACHIDIA
 CERCLE DE RISSANI
 CAIDAT DE RISSANI
 C.T DE BNI-MHAMED SIJILMASSA

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 02/2021

Il sera procédé dans les bureaux du Monsieur Le président de la Commune de Bni-M'hamed Sijilmassa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° d'appel d'offres	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	Estimation En Dhs	Caution provisoire en DHS	Date d'ouverture des plis	Heure
02/2021	TRAVAUX DE REVÊTEMENT EN ENROBÉS À CHAUD DES PISTES RELEVANT DE LA COMMUNE TERRITORIALE DE BNI-M'HAMED SIJILMASSA. PROVINCE D'ERRACHIDIA.	2 819 994,60 DHS Deux Million Huit Cent Dix Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze dirhams.60Cts	(45 200,00 dhs) Quarante Cinq Mille Deux Cent dirhams	30-03-2021	10h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la Commune de Bni-M'hamed Sijilmassa, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre de la commune de Bni-M'hamed Sijilmassa;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis
- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation;

N° 1684/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
 Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2021

Le 30 mars 2021 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Plan de Campagne 2021: Exécution des travaux de reprofilage en Enrobé à chaud 0/10 en sections discontinues de la RP3014 du PK7+200 au PK13+000 de la RP3001 du PK3+200 au PK7+000 et de la RP3011 du PK14+400 au PK25+000

-Province Nouacer-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20 000,00 DHS (vingt mille Dirhams)**.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1 287.048,00 DHS TTC (un million deux cent quatre vingt sept mille quarante huit Dirhams toutes taxes comprises)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Secteur	Qualification	Classe
B	B.6	4

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.


N° 1687/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 SECRETARIAT GENEERAL
 D.B.M

AVIS DE REPORTET DE MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 07/2021/INDH/PAZ

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que la **séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert N°07/2021/INDH/PAZ, relatif à :-Aménagement de la piste reliant la RN 25 et douar Mizem sur 3 km à la C.T Agoudi N'lkheir, Province d'Azilal. -Aménagement de la piste menant aux douars Taslli et IminTizgui à la C.T Ait Tamllil, Province d'Azilal.**
est reporté à la date du 16 Mars2021 à 10h au lieu du 09 Mars2021 à 10h.

N° 1685/PA

ROYAUME DU MAROC

 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Département des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2021/DPEFLCD/SAFI

Le 29/03/2021 à 10h00mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Exécution des Travaux de reboisement répartis en six lots :

Lot n°1 : Travaux d'amélioration sylvopastorale dans le périmètre dit CHOUAKER PARCELLE I, sur une superficie de 98 ha, commune rurale Sidi Chiker, Province YOUSOUFIA

Lot n°2 : Travaux d'amélioration sylvopastorale dans le périmètre dit CHOUAKER PARCELLE II, sur une superficie de 102 ha, commune rurale Sidi Chiker, Province YOUSOUFIA.

Lot n°3 : Exécution des Travaux de reboisement dans le périmètre de Reboisement Collectif Bouzafan II sur une superficie de 46 ha, Commune Rurale de Ras El Ain, Cercle de Guentour, Province de Youssoufia.

Lot 4 : Exécution des Travaux de reboisement dans le périmètre de Sidi Chiker sur une superficie de 50 ha Commune Rurale de Sidi Chiker, Cercle de Hmar, Province de Youssoufia.

Lot 5 : Travaux de regarnis d'entretien de plantations anciennes dans le périmètre de Bouzafan I sur 40 ha, Commune Rurale Ras El Ain, cercle de Hmar province Youssoufia.

Lot 6 : Travaux de regarnis d'entretien de plantations anciennes dans le périmètre d'Ouled Hmida II sur 40 ha, Commune Rurale Jnane Bouli, cercle de Hmar province Youssoufia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des programmes et suivi évaluation à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- ✓ Lot n°1 : DIX MILLE DHS (10 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°2 : DIX MILLE DHS (10 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°3 : DIX MILLE DHS (10 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°4: DIX MILLE DHS (10 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°5 : CINQ MILLE DHS (5 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°6 : CINQ MILLE DHS (5 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est estimée à la somme de :

- ✓ Lot n°1 : Six cents quatre-vingt-seize mille cent vingt dhs (696.120,00 Dhs)
- ✓ Lot n°2 : Sept cent mille quatre-vingt Dhs (700.080,00 Dhs)
- ✓ Lot n°3 : Quatre cent cinquante neuf mille huit cent soixante trois Dhs 90 cts (459.863,90 Dhs)
- ✓ Lot n°4 : Deux cent quatre vingt neuf mille neuf cent quatre vingt quatorze Dhs 64 cts (289.994,64 Dhs)
- ✓ Lot n°5 : Soixante-dix-sept mille neuf cent soixante seize Dhs (77.976,00 Dhs)
- ✓ Lot n°6 : Soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-seize Dhs (77.976,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau Bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Secteur d'activité	Qualification exigée	Catégorie
1	1	1,4	4
2	1	1,4	4
3	1	1,4	4
4	1	1,4	5

Les lots 3,4,5 et 6 du présent appel d'offre sont réservés aux **Petites et Moyennes Entreprises, auto-entrepreneurs, coopératives ou union de coopératives**

NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 1686/PA

URBAGEC SARL, capital de 10 000.000 DH
Siège social :
77 ZONE INDUSTRIELLE SUD OUEST MOHAMMEDIA
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 04/02/2021, les associés ont décidé ce qui suit :
- L'entérinement de la cession de Mr Jamal NSIRI de 50.000 parts sociales à la Société SHOPRA Invest S.A - La nomination de Mr Mahmoud BOUKOUR co-gérant de la société
- La refonte des statuts, PREMIERE RESOLUTION:
- la cession de 50.000 parts de Mr NSIRI JAMAL à la société SHOPRA Invest S.A
DOUXIEME RESOLUTION :
- La nomination de Mr Mahmoud BOUKOUR co-gérant de la société
En conséquence des résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier, comme suit, les articles 6,7,43, des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 16/02/2021 sous le n°408.
N° 1673/PA

STE ACESOLUTIONS
Constitution
1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 11/09/2019, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE ACESOLUTIONS » SARL AU, Objet : CONSEIL INTEGRATION VENTE DE SOLUTION INDUSTRIELLES, SIEGE SOCIAL: 180BD AL FIDA 3 EME ETAGE WAMAZAN BUSINESS GROUP, DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 10.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (99,00) dirhams chacune , MR. IGHISSY ALI à 100 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de MR. IGHISSY ALL.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 19 Septembre 2019 sous le numéro de dépôt 26470.
N° 1674/PA
BLAZ FER
Au terme d'un acte 08/02/2021 les associés de la société BLAZ FER SARL AU dont le siège social GH 7 IMM 420 N° 1 ADOHA 1 SIDI MOUMEN CASA-

BLANCA ont décidé ce que suit.
Cession des parts sociales mille (1000) parts de Mr BIAZ KHALID au profit de Mr SABIR YASSINE, Démission de gérant unique Mr BIAZ KHALID et nomination d'un nouveau Gérant unique Mr SABIR YASSINE.
Capital : 100.000 DH, Divisé en 1000 parts de 100DH chacune, Se trouvent actuellement réparties comme suit : Mr SABIR YASSINE 1000 Parts
La gérance : la société sera administrée par un gérant Mr SABIR YASSINE comme Gérant Unique.
Le dépôt légal et effectué auprès du CRI de Casablanca. Sous le N° 439519
N° 1675/PA
CIBLE ELECTRA
Au terme d'un acte 10/02/2021 les associés de la société CIBLE ELECTRA SARL AU dont le siège social 5 ZI SEBT TIT MELLIL DOUAR SIDI HAJJAJ OUD HASSAR CASABLANCA ont décidé ce que suit.
Cession des parts sociales Mille (1000) parts de Mr CHATER SALAHEDDINE au profit de Mme BELLAGHMOUCH RACHIDA, Démission de

gérant unique Mr CHATER SALAHEDDINE il quitte la société librement sans aucune engagement et nomination d'une nouvelle Gérante Unique Mme BELLAGHMOUCH RACHIDA.
Capital : 100.000 DH, Divisé en 1000 parts de 100DH chacune, Se trouvent actuellement réparties comme suit : Mme BELLAGHMOUCH RACHIDA 1000 Parts
La gérance : la société sera administrée par un gérant Mme BELLAGHMOUCH RACHIDA comme Gérante Unique.
Le dépôt légal et effectué auprès du CRI de Casablanca. Sous le N° 226385
N° 1676/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Commune de Settat
N°.... C.S/D.S.C/S.A.F
AVIS
le Président de la commune de Settat porte à la connaissance du public qu' un concours sera ouvert pour la désignation de cinq (5) mandataires au marché de gros des fruits et légumes de la ville de Settat comme suit :
• Trois (3) postes sont réservés aux anciens résis-

tants et l'armée de libération de la ville de Settat .
• Deux (2) postes sont réservés au secteur privé .
Les dossiers de candidatures doivent être adressés à monsieur le président de la commune de Settat par voie postale avec accusé de réception jusqu'au 05 avril 2021, Ils se composent des pièces suivantes :
1- Une demande manuscrite.
2- 4 photos d'identité.
3- Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité .
4- Un extrait d' acte de naissance ou un certificat légal.
5- Un certificat de résidence.
6- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois, de bonne conduite et morale.
7- La quittance du trésorier provincial de Settat justifiant le versement d'une caution provisoire de 5000.00dhs.
8- Une attestation délivrée par le trésorier provincial de Settat certifiant que le candidat n'est redevable d'aucun impôt , taxes ou droits.
9- Une fiche de renseignements du candidat (un état comportant des renseignements de la situation familiale du candidat ,ses

références professionnelles, sa qualification pour occuper le poste de mandataire au marché de gros , ses potentialités financières etc.) .
10- Un certificat médical certifiant l'aptitude physique du candidat pour exercer la mission de mandataire au marché de gros des fruits et légumes.
11- Une attestation de bonne conduite .
12- Un engagement du respect des dispositions de l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22mai 1962 portant règlement des marchés de gros des fruits et légumes et statut particulier des mandataires dans ces marchés.
13- Pour les candidats relevant du secteur des anciens résistants et de l'armée de libération, (une attestation délivrée par le haut commissariat des anciens résistants et de l'armée de libération délégation de Settat) .
Les lois et textes portant règlement des mandataires des marchés de gros des fruits et légumes et les pièces demandées peuvent être consultés auprès du service de l'administration fiscale de la commune de Settat .
N° 1677/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
AGENCE URBAINE KENITRA-SIDI KACEM-SIDI SLIMANE

Programme Prévisionnel des Marchés que l'Agence Urbaine Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane envisage de lancer au titre de l'année budgétaire 2021 est le suivant :

FOURNITURE							
Type de fournitures	Objet des fournitures	quantitatif	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise
Matériel informatique	Achat		Siège Agence Urbaine Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane Siège AUKSS	Appel d'offres ouvert AOO	Avril/Mai 2021	Agence Urbaine Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane Service des marchés Tel : 05 37372211	oui

SERVICE							
Type de service	Objet des services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME	
Etudes d'urbanisme (EU)	PA Kariat Ben Aouda PA Bab Tiouka PA Azghar PA Souk Larbaa PA Dar Chbanat PA Sidi Med Chelh	Siège AUKSS	AOO	Avril/Mai 2021	Agence Urbaine Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane Service des marchés Tel : 05 37372211	PA Kariat Ben Aouda PA Bab Tiouka PA Azghar PA Dar Chbanat PA Sidi Med Chelh	
Etudes Générales (FG)	Restructuration des secteurs Graroua, Lebhour et Coop. El Binae à Taoughit Restructuration des secteurs Oulad Taib, Coops Dakhla, Slimania, Tazia et Chriblia à Sidi Alal Tazi Restructuration de 6 Douars au centre de Sidi El Kamel Restructuration des Douars Ouled Boutate, Ouled Jelloul et Jdiata à Ouled Hcine Restructuration des Douars PAM et Lalla Ytto à Koeibia Restructuration du douars El Ghour Oulad Moussa (Commune Dar Aslouij) Restructuration Oulad Ameur, Sidi Mbarek Lbghilia et Laamamra Tnaga à Mograne Restructuration Sbihi-Laanaaba (Commune de Mnasra) Charte architecturale, urbanistique et paysagère de l'Axe principale du centre de Nourate	Siège AUKSS	AOO			Restructuration des secteurs Oulad Taib, Coops Dakhla, Slimania, Tazia et Chriblia à Sidi Alal Tazi Restructuration de 6 Douars au centre de Sidi El Kamel Restructuration des Douars Ouled Boutate, Ouled Jelloul et Jdiata à Ouled Hcine Restructuration des Douars PAM et Lalla Ytto à Koeibia	
Restitutions	Amer Chamalia Sidi El Kamel Moulay Abdelkader Bni Oual Sidi Ahmed Benaissa Ouled Benhamadi Ouled Boutabet Ouled Hcine Ouled Noual	Siège AUKSS	AOO			Non	

TRAVAUX						
Objet de travaux	Nature de travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
Travaux de construction du siège de l'AUKSS	Construction du Siège de l'AUKSS	Siège AUKSS	AOO	Avril/Mai 2021	AUKSS Service des marchés Tel : 05 37372211	non

NB : 20% du montant prévisionnel des marchés est réservé à la PME

N° 1672/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT
 PROVINCE DE SETTAT
 CERCLE DE SETTAT JANOUUBIA
 CAÏDAT DE GUISSER
 COMMUNE DE GUISSER

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES N° 02/2021

Le Président de la commune de Guisser porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert n°02/2021 relatif à l'ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE MISE NIVEAU DU CENTRE DE GUISSER A LA COMMUNE DE GUISSER - PROVINCE DE SETTAT publié au journal Libération n° 9249 en date du 23/02/2021 a subi une rectification comme suit :

- la date d'ouverture des plis dudit appel d'offres est prévue pour le **jeudi 18/03/2021** à 11 heures **et non** le 08/03/2021.

Le reste de l'annonce reste sans changement.

N° 1678/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 04/2021

Le 30/03/2021 à 10 h, il sera procéder dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour :

Travaux de revêtement superficiel bicouche de la RP 5401 entre les PK 0+000 et PK 34+000 - la RP 5403 entre les PK 0+000 et PK 32+000 - la RP 5405 entre les PK 0+000 et PK 27+000 - la RP 5426 entre les PK 0+000 et PK 23+000.- Province de Taza -

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(30 000,00) TRENTE MILLE DIRHAMS.**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(2 037 600 ,00 dhs) Deux Million Trente Sept Mille Six Cent Dirhams.,**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le bureau du Secrétariat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :
Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant:

Secteur	Qualification	Classe
B Travaux routiers et voirie urbaine	B.5 - Assises non traités et enduits superficiels	4

Pour les Entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 1681/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 Et de la Formation Professionnelle / Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
 A.R.E.F. Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
 أكاديمية مراكش سافي
 المديرية الإقليمية لخمس مشرفة

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

01CA/RH/2021/INV

(Séance publique)

Le 25/03/2021 à 10h15 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPERS de Rhamna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au **01CA/RH/2021/INV**, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs(HT)
01CA/RH/2021/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de l'école primaire communautaire AIT TALEB à la commune territoriale AIT TALEB relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	5 500 000.00 Cinq millions cinq cent mille dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPERS de Rhamna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPERS de Rhamna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 1679/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale
 Et de la Formation Professionnelle / Enseignement supérieur et de la recherche scientifique
 A.R.E.F. Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
 أكاديمية مراكش سافي
 المديرية الإقليمية لخمس مشرفة

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

02CA/RH/2021/INV

(Séance publique)

Le 25/03/2021 à 10h20min, heures du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPERS de Rhamna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au **02CA/RH/2021/INV**, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs(HT)
02CA/RH/2021/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du lycée qualifiant CADI AYYAD à la commune territoriale RAS EL AIN relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	11 000000.00 Dhs Onze Million Dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFP de Rhamna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFP de Rhamna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N° 1680/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT, DU
TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'ÉQUIPEMENT, DU
TRANSPORT, DE
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU DE TAZA.
Avis d'Appel d'Offre
Ouvert N° 05/2021

Le 30/03/2021 à 11 h, il sera
procéder dans les bureaux
de la Direction Provinciale
de l'Équipement, du Trans-
port, de la Logistique et de
l'Eau de Taza à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offre ouvert sur offre des
prix pour :
Fourniture de panneaux de
signalisation verticale pour
l'entretien du réseau routier
de la Direction Provinciale
de l'Équipement, du Trans-
port, de la Logistique et de
l'Eau de Taza -Province de
Taza.

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré au Bureau
des Marchés du Service
Gestion et Programme de la
Direction Provinciale de
l'Équipement, du Trans-
port, de la Logistique et de
l'Eau de Taza.

Il peut être également télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics à
l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de : (3000,00) Trois Mille Di-
rham.

L'estimation des coûts des
prestations établie par la
Maître d'Ouvrage est fixé à
la somme de : (177 000,00
dhs) Cent Soixante Dix
Sept Mille Dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conforme aux
dispositions des Articles 27,
29 et 31 du Décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précitée

- Soit déposer leurs plis
contre récépissé leurs plis
dans le bureau du Secréta-
riat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par
voie électronique à partir
du portail des marchés pu-
blics

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au Début de la
séance et avant l'ouverture
des plis

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 1682/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT,
DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
D'AL HAOUZ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°14/2021/HZ-

(SEANCE PUBLIQUE)
Le 01/04/2021 à 10h 00mn il
sera procédé en séance pu-
blique dans le bureau de Mr
le Directeur Provincial de
l'Équipement du Trans-

ports de la logistique et de
l'Eau d'Al Haouz à Tahan-
naout à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres sur
offres de prix pour :
Etude de Dédoulement de
la RP 2017 entre PK 13+000
et PK 33+000 sur 20 Km
-Province d'Al Haouz-
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la Direction
Provinciale de l'Équipement
du Transports de la logis-
tique et de l'Eau d'Al Haouz

à Tahannaout, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>
Le cautionnement provi-
soire est fixé à Douze Mille
(12 000,00) dirhams.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Huit cent
vingt-huit mille dirhams 0
centime TTC (828 000.00
DH) TTC.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
• soit les remettre au prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
• Soit déposer leurs plis et
offre par voie électronique
dans le portail de marchés
publiques.
Les pièces justificatives à

des marchés de la Direction
Provinciale de l'Équipement
du transport de la logis-
tique et de l'Eau d'Al Haouz
à Tahannaout.

• soit les remettre au prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
• Soit déposer leurs plis et
offre par voie électronique
dans le portail de marchés
publiques.
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues
par l'article 4. du règlement
de consultations

Production d'une copie certi-
fiée conforme à l'original des
certificats d'agrément justi-
fiant le domaine d'activité D4
; D5 pour les concurrents ins-
tallés au Maroc.

- Les concurrents non instal-
lés au Maroc doivent four-
nir le dossier technique
dans le règlement de la
consultation.

N° 1683/PA

 AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA PROGRAMME PREVISIONNEL DES PRINCIPAUX APPELS D'OFFRES ANNEE BUDGETAIRE 2021					
- TRAVAUX					
Nature des Travaux	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
Aménagement	Rayonnage des salles d'archives			1er trimestre	
Entretien	Entretien et réparation du parc informatique			1er trimestre	
Entretien	entretien et réparation des réseaux téléinformatique de la DRPJ			1er trimestre	
Aménagement	Travaux de liaison des bâtiments de la DRPJ par des liaisons sans fils			1er trimestre	
Entretien	Travaux de réparation des dégradations au niveau du quai n°10 au port de Jorf Lasfar			1er trimestre	
Travaux Neufs	Travaux d'aménagement de l'accès sud du port, des carrefours et des trottoirs dans divers voies de circulation au port de Jorf Lasfar			2ème trimestre	
Travaux Neufs	Travaux de renforcement et d'extension des réseaux électriques du port de Jorf Lasfar	Port de Jorf Lasfar		2ème trimestre	
Travaux Neufs	Travaux d'aménagement des espaces verts au port de Jorf Lasfar			1er trimestre	
Entretien	Travaux d'entretien des réseaux d'assainissement aux ports de Jorf Lasfar et El Jadida		Appel d'offres ouvert	1er trimestre	Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, Km 22, Route de Oualidia, BP 3182, El Jadida Principale Tél : 05-23-38-91-50 /06-20-69-51-82 /06-20-69-53-11 Fax : 05- 23-34-54-31
Entretien	Travaux d'entretien de la plomberie sanitaire, la climatisation et de la peinture dans les bâtiments, locaux et infrastructures des ports de Jorf Lasfar et El Jadida			1er trimestre	
Entretien	Travaux d'entretien des équipements fixes et mobiles des voies de circulation des ports de Jorf Lasfar et El Jadida			1er trimestre	
Entretien	Travaux d'entretien du génie civil de l'ancien bâtiment de la capitainerie du port de Jorf Lasfar			1er trimestre	
Entretien	Travaux de déplacement d'un tronçon du mur de clôture de l'accès nord du port de Jorf Lasfar			1er trimestre	
Infrastructures	Confortement des zones adjacentes au quai de plaisance du port d'El Jadida			1er trimestre	
Réseaux	Renforcement du réseau d'électricité	Port d'El Jadida		1er trimestre	
Infrastructures et bâtiments	Reaménagement des locaux administratifs et techniques du port d'El Jadida			1er trimestre	
Infrastructures	Rénovation de la clôture du port			3ème trimestre	
- SERVICES					
Nature	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
Service	Prise en charge du transport du personnel de la direction de jorf lasfar			2ème trimestre	
Service	externalisation des activités support de la DRPJ	Port de Jorf Lasfar		2ème trimestre	
Service	Etude et mise en place d'une solution des gestion électronique des archives à la DRPJ		Appel d'offres ouvert	1er trimestre	Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, Km 22, Route de Oualidia, BP 3182, El Jadida Principale Tél : 05-23-38-91-50 /06-20-69-51-82 /06-20-69-53- 11 Fax : 05-23-34-54-31
Etude	Etude d'évaluation de sureté			4ème trimestre	
Etude	Etudes de police, sécurité, sûreté et environnement	Port d'El Jadida		1er trimestre	
- FOURNITURE					
Type de fourniture	Objet des fournitures	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
Mobilier de bureau	Acquisition de mobilier de bureau pour les ports de la DRPJ			1er trimestre	
Matériel de bureau	Acquisition de matériel de bureau pour les ports de la DRPJ			1er trimestre	
Mobilier de bureau	Acquisition de divers équipements sociaux pour les ports de la DRPJ			1er trimestre	
Fourniture de bureau	Acquisition des fournitures de bureau pour les ports de la DRPJ			1er trimestre	
Vêtements	Fourniture ds vêtements de travail pour les personnel des ports de la DRPJ			1er trimestre	
Fourniture matériel	Acquisition de matériel antipollution.	Port de Jorf Lasfar		2ème trimestre	
Fourniture matériel	Acquisition des équipements de sureté au port de Jorf Lasfar		Appel d'offres ouvert	2ème trimestre	Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, Km 22, Route de Oualidia, BP 3182, El Jadida Principale Tél : 05-23-38-91-50 /06-20-69-51-82 /06-20-69-53- 11 Fax : 05-23-34-54-31
Fourniture matériel	Acquisition et mise en place des bacs à déchets spéciaux			1er trimestre	
Fourniture	Fourniture et installation de divers équipements de sécurité du port de Jorf Lasfar			1er trimestre	
Fourniture	Acquisition d'un groupe électrogène mobile et de divers équipements et installations d'électricité au port de Jorf Lasfar			1er trimestre	
Fourniture	Acquisition de divers équipements d'eau et d'électricité pour les ports de la DRPJ			1er trimestre	
Sécurité	Acquisition des équipements pour la capitainerie	Port d'El Jadida		1er trimestre	
Balisage maritime	Equiptement des feux et bouées d'un système de télécontrôle et télégestion			2ème trimestre	


N° 1671/PA

Ste NIAMA SHOSE SARL
Cession des parts sociales
Par acte sous seing privé en date du 18/01/2021, Enregistré à Mohammedia, il a été décedé ce qui suit:
• Acceptation de la cession de 500 parts sociales en faveur de Mr AZIZ NABIL cédé par Mr ABDERRAHIM BILALI et Mr SAID BELFELLAH
• Dénomination de Mr AZIZ NABIL unique de la société.
• Démission de Mr ABDERRAHIM BILALI et Mr SAID BELFELLAH de la cogérance.
• Transformation de la société en société de SARL à SRAL associé unique.
• Promesse de transfert du siège social
• modification des articles des statuts 6,7 et 13
Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammedia sous numéro 419 . Du 17/02/2021 .Immatriculé au registre de commerce sous le numéro 19631
Pour extrait et mention
Le gérant

N° 1689/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE ZAGORA
COMMUNE DE TAMEGROUTE
Objet : Avis d'appel d'offre ouvert n° 01/2021 concernant la location Des dépendances du souk hebdomadaire de la commune de Tamegroute
Le 30 Mars 2021 à 10 heures ; il sera procédé au bureau du président de la commune Tamegroute à l'ouverture des plis relatif aux offres des prix (séance publique) concernant l'affermage des sites de Souk Hebdomadaire de Tamegroute : (site des dattes –site des animaux –site légumes et grains –site des marchandises –les étales de viande – parking (foundouk) des animaux –parc des velots , motos et véhicules) et lieux publics pendant les jours d'achoura
Le prix estimatif de l'affermage est au moins 180.000.00dhs (cent quatre-vingt mille dhs)
le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des recettes communal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 17 du décret n° 349.12.2du 08 jomada I 1434 (20 MARS 2013) relatif aux marchés publics
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs offres contre récépissé au bureau du président.
• Soit les envoyer sous plis recommandés avec accusé de réception.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir celles prévus à l'article 17 du décret n° 349.12.2 précité à savoir :

- 1) Dossier administratif comprenant :
 - a) Déclaration sur l'honneur
 - b) Cahier de charge
 - c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du candidat.
 - d) Attestation fiscale délivré par le percepteur depuis moins d'un an.
 - e) Attestation délivrée de moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale.
 - f) Récépissé du cautionnement provisoire fixé à la somme de 1200,00 dhs ou attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu du présidente.
 - g) Registre de commerce.
 - h) Règlement de consultation
 - i) Copie de la C.N légalisé
- 2) Dossier technique comprenant :
 - a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.
 - a) Règlement de consultation
 - 3) Dossier financier comprenant:
 - a) Acte d'engagement. N° 1690/PA

<p style="text-align: center;">المملكة المغربية ROYAUME DU MAROC</p>  <p style="text-align: center;">وزارة الفلاحة وصيد السمك، والتنمية القروية والمياه والغابات Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts المديرية العامة للمياه والغابات ومدايرة التسيير التوسعي بالجماعة Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification du Centre à Casablanca المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومدايرة التسيير التوسعي Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi</p> <p style="text-align: center;">PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2021</p> <p style="text-align: center;">En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics , le programme prévisionnel de l'année budgétaire que la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Safi envisage de lancer au titre de l'année 2021 est le suivant:</p>						
TRAVAUX						
OBJET	NATURE	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées de la Direction concernée	Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise aux Coopératives, à l'union des coopératives et aux auto-entrepreneurs
Exécution des travaux de Production de 400000 plants forestiers à la pépinière de ouirss	Production de plants	CT AYER Province de Safi	A.OO	SEPTEMBRE	Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Safi Rue El Masour Addabhi, Rhar Rih, Safi Tél/Fax : 05 24 61 22 50 E-mail : safispef@yahoo.fr	-
Exécution des travaux d'amélioration silvo-Pastorale sur une superficie de 102 ha au périmètre de Chouaker PARCELLE 1	Travaux d'amélioration silvo-Pastorale	CT SIDI CHIKER Province de Youssoufia	A.OO	MARS		-
Exécution des travaux d'amélioration silvo-Pastorale sur une superficie de 98 ha au périmètre de Chouaker PARCELLE 2	Travaux d'amélioration silvo-Pastorale	CT SIDI CHIKER Province de Youssoufia	A.OO	MARS		-
Exécution des travaux de Reboisement sur une superficie de 46 au périmètre de Bouzafen II	Travaux de Reboisement	CT RASS EL AIN Province de Youssoufia	A.OO	MARS		100,00%
Exécution des travaux de Reboisement sur une superficie de 50 au périmètre de Sidi Chiker	Travaux de Reboisement	CT SIDI CHIKER Province de Youssoufia	A.OO	MARS		100,00%
Exécution des Travaux d'Entretien de plantations anciennes sur une superficie de 40 ha au périmètre de Bouzafen I	Travaux de Regarnis et d'Entretien de plantations anciennes	CT RASS EL AIN Province de Youssoufia	A.OO	MARS		100%
Exécution des Travaux d'Entretien de plantations anciennes sur une superficie de 40 ha au périmètre de oulad Hmida II	Travaux de Regarnis et d'Entretien de plantations anciennes	CT JNAN EL BOUIH Province de Youssoufia	A.OO	MARS		100%
FOURNITURES						
Fourniture d'aliments de gibier nécessaire pour l'alimentation des gazelles au niveau de la Réserve de Msabih Talaa	Achat d'aliments de gibier	CT SIDI CHIKER Province de Youssoufia	B.C	MARS	Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Safi Rue El Masour Addabhi, Rhar Rih, Safi Tél/Fax : 05 24 61 22 50 E-mail : safispef@yahoo.fr	100,00%
Fourniture de matériaux de construction nécessaire à l'entretien de la cloture au niveau de la Réserve de gazelles de Msabih Talaa	Achat de matériaux de construction	CT SIDI CHIKER Province de Youssoufia	B.C	MARS		100,00%
SERVICES						
Exécution des prestations de gardiennage et de surveillance de l'enclos la réserve de gazelles y compris les bâtiments administratifs et l'ensemble des annexes (Marché Réconductible)	Frais de sécurité, de surveillance et de gardiennage	CT SIDI CHIKER Province de Youssoufia	A.OO	MARS	Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Safi Rue El Masour Addabhi, Rhar Rih, Safi Tél/Fax : 05 24 61 22 50 E-mail : safispef@yahoo.fr	100,00%
Fourniture de la main d'œuvre pour la surveillance des incendies de forêts	Guetteurs d'incendies	Province de Safi et Youssoufia	AOO	MARS		100,00%
Fourniture de la main d'œuvre pour la surveillance du siège du bâtiment administratif de la direction provinciale de Safi (Marché Réconductible)	Frais de sécurité, de surveillance et de gardiennage	Province de Safi	AOO	MARS		100,00%
Honoraires d'architectes relative à la construction du siège du CCDRF de Youssoufia	Honoraires d'architectes	Province de Youssoufia	B.C	AVRIL		100,00%
Etudes et contrôles relative à la construction du siège du CCDRF de Youssoufia	Etudes et contrôles	Province de Youssoufia	B.C	AVRIL		100,00%

N° 1688/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 13/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le **01/04/2021 à 10 h 00 mn**, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Etude géotechnique de reconstruction de l'ouvrage d'art sur Oued ISSIL au PK39+400 de la RP2010 -Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Six Mille (6 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre cent vingt-neuf mille quatre cent cinquante-six dirhams 0 centime TTC (429 456.00 Dh).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Activité	Catégorie	Qualifications
EG : Etudes géotechnique	1	EG.6 : Etudes géotechniques ouvrages non courants

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 1691/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
NATIONAL DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE
LA POLITIQUE DE LA VILLE

AGENCE URBAINE
KENITRA -SIDI KACEM-SIDI SLIMANE

Avis de cession de mobilier de bureau, matériel de bureau et matériel informatique détériorés (LOT UNIQUE)

Séance publique

Le **11/03/2021 à 10 H 00**, il sera procédé en séance publique, au siège de l'Agence Urbaine Kénitra- Sidi Kacem, à l'ouverture des plis relatifs à la **cession de mobilier de bureau, matériels de bureau et matériel informatique détériorés (Lot unique)**. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **10%** du montant de l'offre proposée par le soumissionnaire.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être faits conformément au dossier de candidature, qui pourra être retiré au siège de l'Agence Urbaine Kénitra- Sidi Kacem-Sidi Slimane sis à rue Lamhaned Kacem- Bir Rami Est-Derrière le Siège du Tribunal de Première Instance V- BP 1356 –Kénitra (Service des marchés) –Tél : 037-37-22-11

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs offres aux bureaux de l'Agence, contre accusé de réception ;
- soit les envoyer par courrier recommandé à Madame la Directrice de l'Agence Urbaine à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- soit les remettre au Président de la commission d'ouverture de plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis (délai et date de rigueur).

Les pièces à joindre au dossier de candidature :

- Le cautionnement provisoire sous forme d'un chèque certifié et libellé au nom de l'Agence Urbaine de Kénitra- Sidi Kacem-Sidi Slimane;
- Une fiche relatant les renseignements personnels du candidat (nom, prénom, date et lieu de naissance, n° CIN, adresse, téléphone, profession, etc.).

N° 1694/PA

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
 المديرية العامة للتربية والتعليم
 المديرية الإقليمية للتربية والتعليم
 جهة إقليم غuelmim
 Direction Provinciale de Guelmim

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim, le **31/03/2021**, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouverts relatifs aux.

N° AO	OBJET	ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES EN DHS	ECHANTILLON	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
05/EXP/2021/DPMeng	ACHAT DU GAZ BUTANE AU PROFIT DES INTERNATS ET CANTINES SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM EN LOT UNIQUE	Min : 84 876.00 Quatre vingt quatre mille huit cent soixante seize dhs Max : 145 850.10 Cent quarante cinq Mille huit cent cinquante Dhs, 10 Cts	1500,00 mille cinq cent Dhs.	NON	10h00
06/EXP/2021/DPMeng	ACHAT DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU PROFIT DES CANTINES SCOLAIRES DES ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM EN LOT UNIQUE.	Min : 1 676 364.40 Un million six cent soixante seize mille trois cent soixante quatre dhs et 40 cts. Max : 2 725 166.40 Deux Million sept cent vingt cinq mille cent soixante six dhs et 40 cts	25 000,00 Vingt cinq Mille Dhs.	OUI	11h00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail Marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N° 1692/PA

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
 المديرية العامة للتربية والتعليم
 المديرية الإقليمية للتربية والتعليم
 جهة إقليم مراكش-سافي
 L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/AREF/2021

Le **25/03/2021 à 10 Heures**, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de Marrakech Safi, Service des Achats et Marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour L'acquisition de mobilier d'enseignement et mobilier de bureau au profit des nouvelles créations des établissements scolaires relevant de l'AREF-MS en quatre lots séparés comme suit:

lot	Objet	Caution provisoire en DHS	Cout estimatif du maître d'ouvrage TTC en DHS
1	L'acquisition de mobilier d'enseignement au profit des nouvelles créations des établissements scolaires primaires relevant de l'AREF-MS	15 000.00 (Quinze mille)	1 465 452,00 (Un million quatre cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante-deux)
2	L'acquisition de mobilier d'enseignement au profit des nouvelles créations des établissements scolaires collégiaux relevant de l'AREF-MS;	19 000.00 (Dix-neuf mille)	1 806 636,00 (Un million huit cent six mille six cent trente-six)
3	L'acquisition de mobilier d'enseignement au profit des nouvelles créations des établissements scolaires qualifiants relevant de l'AREF-MS;	27 000.00 (Vingt-sept mille)	2 457 012,00 (Deux millions quatre cent cinquante-sept mille douze)
4	L'acquisition de mobilier de bureau au profit des nouvelles créations des établissements scolaires relevant de l'AREF-MS;	8 000.00 (Huit mille)	779 952,00 (Sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante-deux)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

➤ Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le **24 /03/2021 à 16 h (date et heure limites pour les échantillons)**.

N° 1693/PA

K3MS SARL AU
I-AUX termes d'un acte SSP en date du 10/02/2021, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L.AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
- DENOMINATION : K3MS SARL AU
- OBJET SOCIAL : TRAVAUX DIVERS OU DE CONSTRUCTIONS
- SIEGE SOCIAL : Angle Bd de la Palestine et El Houria 2ème Etage N°3 El Alia Mohammedia.
- CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DH divisé en Mille (1000) parts sociales de 100 dhs Chacune, attribuées à :
- MR KARLIKOWSKI CHRISTIAN
-GERANCE : La société est gérée par Mr KARLIKOWSKI CHRISTIAN
-EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre -DUREE : 99 ans.
II- Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat greffe du Tribunal de Première Instance de Mohammedia le 24/02/2021, sous le n°504 N° 1698/PA

SIEGE : 200 Quartier Artisanal Ain Nokbi Sous-Sol Fès.
D U R E E : 99 Ans à compter de sa constitution définitive
C A P I T A L : 500.000,00 DHS, divisé en 5 000 P. Sles De 100,00 DHS chacune:
Mr. TAOUDI BENCHEKROUN Aly : 250.000,00 DHS
Mme. BOUAYAD Adiba : 50.000,00 DHS
Mme. TAOUDI BENCHEKROUN Sofya : 50.000,00 DHS
Mme. TAOUDI BENCHEKROUN Yasmina : 50.000,00 DHS
- Mr. TAOUDI BENCHEKROUN Omar : 100.000,00 DHS
500.000,00 DHS
GERANTS :
- M. TAOUDI BENCHEKROUN Yasmina
- Mr. TAOUDI BENCHEKROUN Omar
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FES, le 01.03.2021, sous le n° de dépôt 922/2021 et le RC n° 66 441.

le présent appel d'offres qui concerne :Acquisition des bouteilles de gaz pour le laboratoire Régional de la Direction Régionale de Tensift. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise. L'estimation du coût des prestations s'élève à 49 320,00 DH TTC Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH. Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE- Branche eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats) Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Tensift sise à l'Angle rue Badr et avenue Mohamed V

Gueliz à la ville de Marrakech avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Tensift sise à l'Angle rue Badr et avenue Mohamed V Gueliz à la ville de Marrakechavant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 01Avril2021 à 9h30à la Direction Régionale de Tensift de l'ONEE Branche Eau sise à l'angle rue Badr et Avenue Mohamed V-Gueliz Marrakech. Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 1700/PC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DE TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 03/DR2/2021
La Direction Régionale de

Tensiftde l'ONEE-Branche Eau, sise àMarrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : Acquisition des sacs en plastique pour la collecte des déchets d'Aid Al Adha pour les centres relevant de la Direction Régionale de Tensift. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise. L'estimation du coût des prestations s'élève à 412 152,00 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 4 200,00 DH. Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE- Branche eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique

Achats)
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Tensift sise à l'Angle rue Badr et avenue Mohamed V Gueliz à la ville de Marrakech avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Tensift sise à l'Angle rue Badr et Avenue Mohamed V-Gueliz Marrakech. Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 1701/PC

STE « ROY DESIGN » CONSTITUTION
I) Aux termes d'un acte S.S.P en date à FES, du 21.01.2021, il a été établi les statuts d'une SARL, savoir:
DENOMINATION : Sté « ROY DESIGN »
OBJET : Export - Fabrication d'article artisanal
- Marchand d'article de décors ou ornements pour appartement en détail.

N° 1699/PA
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DE TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 02/DR2/2021
La Direction Régionale de Tensiftde l'ONEE-Branche Eau, sise àMarrakech, lance

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS DE REPORTET DE MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 08/2021/INDH/PAZ

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que la séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert N°08/2021/INDH/PAZ, relatif à : - Construction de la 3ème tranche de la route Anbdzguine et RR317 (EX RP3107) sur une longueur de 32 km à la CT Ait Abbes, Province d'Azilal.
-Construction de la route reliant la RR 304 et douar Igharouizen via Ait Boufikid sur une longueur de 1 km à la CT Ait Taguella, Province d'Azilal.
est reporté à la date du 16 Mars2021 à 11h au lieu du 09 Mars2021 à 11h.

N° 1695/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS DE REPORTET DE MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 10/2021/INDH/PAZ

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que la séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert N°10/2021/INDH/PAZ, relatif à : Etude relative à la réalisation d'un diagnostic de l'état des lieux et l'analyse des données de la situation nutritionnelle et de sante maternelle et infantile au niveau du cercle d'Azilal pour le compte du CPDH de la province.
est reporté à la date du 16 Mars2021 à 12h au lieu du 05 Mars2021 à 10h.

N° 1696/PA

إعلان
عن تنظيم مباراة لتوظيف تقني من الدرجة الرابعة بجماعة أهليل

تتظم جماعة أهليل يوم 04 أبريل 2021 بمركزية الحكات، جماعة أهليل مباراة للتوظيف في الدرجات التالية:

الدرجة	التخصص	عدد المناصب
تقني من الدرجة الرابعة	تخصص (الهندسة المدنية - رسام في البناء)	01

و يخصص (حسب كل جماعة) 25 % منها لفائدة الأشخاص المتوفرين على صفة مقوم أو مكنول الأمة أو عسكري قديم أو محارب قديم و 7 % منها لفائدة الأشخاص المعاقين.

شروط الترشح :
تفتح مباراة للتوظيف المذكورة في وجه المترشحين من جنسية مغربية البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و 40 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية، ويمكن تمديد حد السن الأعلى للفترة تعادل فترة الخدمات الصحية أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة، والحاصلين على دبلوم التقني ، تخصص (الهندسة المدنية - رسام في البناء) المسلم من طرف مؤسسات التكوين المهني المؤهلة لتسليم هذه الشهادة أو إحدى الشهادات أو الدبلومات المحددة بقرار للوزير المكلف بالوظيفة العمومية وتحديث الإدارة طبقا لمتعضيات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012.
تشتمل المباراة على اختبار كتابي واحد واختبار شفوي بناء على مشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 بتاريخ 07 أكتوبر 2020 وتحدد مدة ومعامل كل منهما حسب الجدول التالي :

الاختبار الكتابي	المدة	المعامل	الاختبار الشفوي	المدة	المعامل
اختبار وحيد يتعلق بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية	ثلاث ساعات	03	يتمحور حول مواضيع وأضاليا مختلف بهدف تقييم مدى قدرة المترشح على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة السئاري بشأنها	30 دقيقة	03

يتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي أو التطبيقي المترشحون الحاصلون على نقطة لا تقل عن 12 من 20 في الاختبار الكتابي.

ملف الترشيح :
يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :
1. طلب الترشيح لاجتياز مباراة التوظيف؛
2. نسخة مطابقة لأصل دبلوم تقني مصحوبة بنسخة من قرار المعادلة عند الإقتضاء؛
3. نسخة مطابقة لأصل بطاقة التعريف الوطنية؛
4. ظرفان يحملان الطابع البريدي والعنوان الشخصي للمترشح.

تودع ملفات الترشيح بمصلحة الموظفين بجماعة أهليل ويحدد آخر أجل لإيداع الترشيحات يوم 26 مارس 2021. كل ملف الترشيح يصل بعد الأجل المحدد أعلاه، أو تنتقصه وثيقة من الوثائق المذكورة أعلاه، أن يؤخذ بين الإختبار. تجري مباراة التوظيف يوم 04 أبريل 2021 على الساعة العاشرة صباحا بمركزية الحكات.

N° 1697/PA

MORGANE CONSULTING MOROCCO
 CESSION DES PARTS «MENARA VRD»
 Aux termes d'un procès verbal de l'A.G.E tenu le 02/02/2021, les associés de la société « MENARA VRD » S.A.R.L. décident :
 La cession des parts sociales appartenant à Mr AHDANE ABDEL FATTAH en totalité soit 25000 parts à Mr ESSOUFI ABDELLATIF.
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Fes le 17/02/2021 sous la quit-tance numéro : 40311121003853.
N° 1703/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle De l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Région Drâa-Tafilalet Direction Provinciale de Midelt
AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES (Séance publique)

Le 31/03/2021, il sera procédé, au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, à l'ouverture des plis concernant la consultation Architecturale suivante :
 Consultation architecturale n° 02/AFD-MID/CA/2021

Objet : «CONSULTATION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION A L'ECOLE PRIMAIRE CHAHID ALLAL BEN ABDELLAH ET A L'ECOLE PRIMAIRE ZAID OUHMA A LA CT GUERS TIALALINE, ET AU LYCEE QUALIFIANT LE PRINCE MY RACHID A LA CT MIDELET. ET INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL AU LYCEE COLLEGIAL SIDI HAMZA ET A L'ECOLE COMMUNAUTAIRE ZAOUITE SIDI HAMZA A LA CT ZAOUITE SIDI HAMZA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELET PROVINCE DE MIDELET»

• Heure d'ouverture des plis : 12:00
 • Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux d'aménagement du lycée qualifiant le prince my Rachid a la CT Midelt, est de : 1 042 933.00 DH HT (Un million quarante-deux mille neuf cent trente-trois Dirhams et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux de construction au lycée qualifiant le prince my Rachid a la CT Midelt, est de : 390 400.00 DH HT (trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent Dirhams et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel du projet de construction à l'école primaire chahidallal ben abdellah et à l'école primaire zaidouhmad a la CTguerstialalineest de : 594 000.00 DH HT (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille Dirhams et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel du projet d'aménagement à l'école primaire chahidallal ben abdellah et à l'école primaire zaidouhmad a la CT guerstialaline est de : 575 500.00 DH HT (cinq cent soixante-quinze mille cinq cent Dirhams et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel du projet d'installation de chauffage central au lycée-collegial sidi hamza a la ct zaouite sidi hamza est de : 742500.00 DH HT (Sept cent quarante-deux mille cinq cent Dirhams et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel du projet d'installation de chauffage central à l'école communautaire zaouite sidi hamza a la ct zaouite sidi hamza est de : 735 833.00 DH HT (sept cent trente-cinq mille huit cent trente-trois Dirhams et 00 Centimes) HT

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101, et 102 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat et des établissements publics ainsi que certains règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les architectes peuvent :
 • Soit déposer leurs plis, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage sis à l'adresse précitée ;
 • Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 • Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation architecturale.

N° 1704/PA
 ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Académie Régionale de l'Éducation et de Formation

Région Drâa-Tafilalet
 Direction Provinciale de Midelt
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX (Séance publique)

Le31/03/2021, il sera procédé au bureau du chef de Service des Affaires Administratives et Financieres, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix comme suit :

Appel d'offres n° 02/AFD-MID/BET/2021
 Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION A L'ECOLE PRIMAIRE CHAHID ALLAL BEN ABDELLAH ET A L'ECOLE PRIMAIRE ZAID OUHMA A LA CT GUERS TIALALINE, ET AU LYCEE QUALIFIANT LE PRINCE MY RACHID A LA CT MIDELET. ET INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL AU LYCEE COLLEGIAL SIDI HAMZA ET A L'ECOLE COMMUNAUTAIRE ZAOUITE SIDI HAMZA A LA CT ZAOUITE SIDI HAMZA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELET PROVINCE DE MIDELET»

• Heure d'ouverture des plis : 10h00

• Cautionnement provisoire : 1 500.00DHS (mille cinq cents dirhams)
 • L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 132 000.00 DH (TTC)dh (Cent trente-deux mille dh)
 Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue ElmassiraMidelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
 • soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
 • soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.
 • Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

N° 1705/PA



المملكة المغربية
 وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية
 نظارة أوقاف الحرم الإدرسي
 -فاس-
 م.م.أ.

إعلان عن سمسرة معاوضة

يعلن ناظر أوقاف الحرم الإدرسي فاس أن السمسرة العلنية العمومية التي كانت مقررة يوم الإثنين والثلاثاء 03/08/2021 لمعاوضة القطع الجسبية الكاتبة بتجزئة زياد واد الحيرم مقاطعة زواغة فاس قد تقررت تغيير جدولها الزمني. لذلك تعلن نظارة أوقاف الحرم الإدرسي فاس عن إجراء سمسرة علنية عمومية جديدة طبقاً لمقتضيات مدونة الأوقاف الجاري العمل، وذلك على الساعة الحادية عشرة صباحاً بمقر النظارة الكائن باب الحديد البلطاح فاس قرب ثانوية أم البنين من أجل معاوضة القطع الجسبية الآتية حسب البرامج المحدد في الجدول أسفله :

رتب	اسم الملك	رقمه العقاري	عدد الواجهات	المساحة بالتر المربع	عدد الطوابق	نوع	مبلغ التنازل (السمسرة درهم)	العنوان	تاريخ إجراء السمسرة
1	زياد 1	69/147337	2	(2م)80	R+2	تجارى	3500,00 درهم	تجزئة زياد واد الحيرم مقاطعة زواغة فاس	يوم الإثنين 2021/03/22
2	زياد 2	69/147338	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم		
3	زياد 3	69/147339	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم		
4	زياد 4	69/147340	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم		
5	زياد 5	69/147341	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم		
6	زياد 6	69/147342	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم		
7	زياد 7	69/147343	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم		
8	زياد 8	69/147344	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم	تجزئة زياد واد الحيرم مقاطعة زواغة فاس	يوم الإثنين 2021/03/29
9	زياد 9	69/147345	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم		
10	زياد 10	69/147346	1	(2م)80	R+2	تجارى	3000,00 درهم		
11	زياد 11	69/147348	2	(2م)91	R+2	تجارى	3500,00 درهم		
12	زياد 12	69/147369	1	(2م)83	R+2	تجارى	3300,00 درهم		
13	زياد 13	69/147370	1	(2م)80	R+2	تجارى	3300,00 درهم		
14	زياد 14	69/147371	1	(2م)80	R+2	تجارى	3300,00 درهم		
15	زياد 15	69/147372	1	(2م)80	R+2	تجارى	3300,00 درهم	تجزئة زياد واد الحيرم مقاطعة زواغة فاس	يوم الإثنين 2021/04/05
16	زياد 16	69/147373	2	(2م)80	R+2	تجارى	3500,00 درهم		
17	زياد 17	69/147374	2	(2م)80	R+2	سكنى	3000,00 درهم		
18	زياد 18	69/147375	1	(2م)80	R+2	سكنى	2500,00 درهم		
19	زياد 19	69/147376	1	(2م)80	R+2	سكنى	2500,00 درهم		
20	زياد 20	69/147377	1	(2م)80	R+2	سكنى	2500,00 درهم		
21	زياد 21	69/147378	1	(2م)80	R+2	سكنى	2500,00 درهم		
22	زياد 22	69/147381	2	(2م)66	R+2	سكنى	2500,00 درهم	تجزئة زياد واد الحيرم مقاطعة زواغة فاس	يوم الإثنين 2021/04/12
23	زياد 23	69/147387	1	(2م) 136	R+2	سكنى	2300,00 درهم		
24	زياد 24	69/147388	1	(2م) 149	R+2	سكنى	2300,00 درهم		
25	زياد 25	69/147390	1	(2م) 136	R+2	سكنى	2300,00 درهم		
26	زياد 26	69/147391	1	(2م)80	R+2	سكنى	2500,00 درهم		
27	زياد 27	69/147392	1	(2م) 109	R+2	سكنى	2300,00 درهم		
28	زياد 28	69/147393	1	(2م) 71	R+2	سكنى	2500,00 درهم		

تفعل كل راغب في المشاركة في السمسرة:
 - أن يحضر شخصياً في الوقت والمكان المحدد من أجل مرفوق بطاقة التعريف الوطنية .
 - الإدلاء بكتابة قانونية قبل افتتاح السمسرة بالنسبة لمن يبيع عن غيره .
 - لا تقبل زيادة أي مشارك لم يوقع على كاش شروط السمسرة ولم يوقع رئيس اللجنة قبل إطلاق السمسرة ما قدره 13% من مبلغ إفتح السمسرة (3% لأجل صواتر السمسرة و10% كعصانة للمشاركة)، وذلك نقداً أو بواسطة شيك مؤتمن معتمد .
 - يصبح المشارك في السمسرة بأنه على معرفة تامة بالملك موضوع المعاوضة، وفي حالة رسو السمسرة عليه فإنه قبل هذا الملك على حاله دون مطالبة الأوقاف بأي ضمان أو تعويض بسبب عيوب ظاهرة أو خفية أو لأي سبب آخر .
 - جدي الراسية عليه السمسرة بمجرد رسوفا عليه، نسبة 13% من نتيجة السمسرة (3% عن مصارف السمسرة و 10 و/ه ككسبيت) .
 - لا تعتبر هذه المعاوضة نهائية (لا بعد مصادقة الوزارة على نتيجة السمسرة .
 - جدي الراسية عليه السمسرة 90% الباقية من قيمة المعاوضة داخل الأجل المحدد بكاش الشروط وذلك ابتداء من تاريخ تبليغه بأشعار الراسل بمصادقة الوزارة على نتيجة السمسرة، ولا تتم إلا بصفة معدة والمدفوع والمحدد في نسبة 13% من نتيجة السمسرة خلاصاً للثرواقف ولا يحق له المطالبة باسترجاعه كلياً جزئياً .
 - يتحمل المفاوض له جميع المصارف الخاصة بعدد المعاوضة بما في ذلك التسجيل والتسليم والمصارف التقنية لدى الوكالة الوطنية للحفاظ على المآثرية والحفاظ على المسح العقاري .
 - والمزيد من المعلومات يمكن الاتصال مباشرة بالنظارة أثناء أوقات العمل أو عبر الهاتف: 0535634036

Société Les Jardins SARL
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du 24-11-
2020, les associés de la société
«Les Jardins SARL» au capi-
tal de dix mille (10.000,00) di-
rham, ont pris les décisions
ci-après :

- Partage des 6643 parts so-
ciales lui ayant appartenu de
son vivant dans le capital de la
société «Les Jardins SARL»
et que le calcul retenu pour ce
partage est celui prévu par la
loi musulmane en matière de
dévolution successorale.

Par conséquent, la répartition
des 6643 parts sociales, d'un
commun accord entre les as-
sociés et uniquement pour
éviter les rompus, est effec-
tuée de la manière suivante :
Son épouse Salha Cherkaoui :

831 parts
Harda Mohamed : 1162 parts
Harda Abdelhalim : 1162
parts

Harda Abdeljalil : 1162 parts
Harda Jamal Eddine : 1162
parts

Ses filles : Harda Khadija :
582 parts
Harda Souad : 582 parts

Soit : 6643 parts
Suite au décès de feu Harda
Ahmed, Monsieur Harda
Mohamed en qualité de gé-
rant unique pour une durée
illimitée.

Le dépôt du dossier est effec-
tué au tribunal de commerce
de Casablanca sous le N°
766749 le 22 février 2021.

N° 1706/PA

SOCIÉTÉ CIVILE
IMMOBILIERE SOUBAI
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
23/11/2020, les associés de la
«SOCIÉTÉ CIVILE IMMO-
BILIERE SOUBAI» au capi-
tal de dix mille (10.000,00)
dirham, ont pris les déci-
sions ci-après :

1- Modification de la forme
juridique de la société en la
transformant en société à
responsabilité limitée.

2- Changement de la dénomi-
nation sociale, celle-ci
prend la dénomination de
«ASOUBIM SARL»

3- Mise à jour des statuts.

4- Le dépôt du dossier est effec-
tué au tribunal de commerce
de Casablanca sous le
n°767036 le 23 février 2021.

N° 1707/PA

OFFICE NOTARIAL MAI-
TRE ELYAZID ALAMI
HASSANI
PATRIMOINE
ET ENTREPRISE

CESSION DE FONDS DE
COMMERCE
RC424390
SIEGE SOCIAL : Casa-
blanca. Ain Chock, Hay
Rajaa Saïda, rue 14, n°15

Royaume du Maroc
Ministère de la Justice
Cour d'appel de commerce
de Casablanca

Tribunal de commerce de
Casablanca
Dossier n°130094
Cp n°12819

CESSION DE FONDS DE
COMMERCE
PAR
MADAME MARYA EL
ALAMI CIN N° : J376115

A
Madame Samia Abaab CIN
N° : BK378422

Cession de fonds de com-
merce consistant en une offi-
cine de pharmacie, exploitée à
Casablanca, Ain Chock, Hay
Rajaa Saïda, rue 14, n°15, dé-
nommé «PHARMACIE AL
OROBA»

Immatriculé au registre de

commerce sous le n° : 424390
Les oppositions seront reçues
au secrétariat greffe du tribu-
nal de commerce (service du
registre de commerce) dans
les quinze jours au plus tard
après la deuxième insertion.

N° 1708/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE GUERCIF
CERCLE DE TADDART
CAIDAT
DE MEZGUITAM
COMMUNE
DE MEZGUITAM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°07/2021/CM

Le 31 Mars 2021 à 10 heures,
il sera procédé, dans le bu-
reau de la commune de
Mezguaitam, province de
Guercif à l'ouverture des
plis de l'appel d'offres N°
07/2021/CM relatif à l'alimen-
tation du douar Beni
Moussi (Extension du Ré-
seau-IZARFAN-) en eau po-
table commune

Mezguaitam, Province de
Guercif.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau de
la commune de Mezguaitam
, Province de Guercif, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :

www.marchespublics.gov.
ma

La Cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Vingt Mille Dirhams, 00
Cts (20.000,00Dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : un million
cinquante neuf mille deux
cent dix sept cent quatre
vingt et un Mille neuf cent
quarante neuf Dirhams,
80csts (1059.217,80 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n° 2-
12-349 du 8 Joumada I 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau pré-
cité ;

-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au Bureau
d'ordre de la commune de
Mezguaitam, Province de
Guercif ;

-Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis ;

- Soit envoyer, par courrier
électronique au portail des
marchés publics : www.
marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par règlement de consulta-
tion.

N° 1709/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DES
PRIX EN SEANCE
PUBLIQUE N°
01/DRAO/2021

Le 26 MARS 2021 à 10
heures, il sera procédé au
siège de la Direction Régio-
nale de l'Agriculture de
l'Oriental à Oujda à l'ou-
verture des plis relative à l'ap-

pel d'offres sur offres de
prix relatif à L'Assistance
technique des agriculteurs
pour la certification Indica-
tion Géographique Protégée
(IGP) des produits: Dattes
Assiane de Figuig (Pr. Fi-
guig), Miel de Romarin de
l'Oriental (Pr. Taourirt), Nè-
fles de Zegzel (Pr. Berkane),
Feuilles Séchées de Roma-
rin de l'Oriental (Pr. Jerada),
Huile Essentielle de Roma-
rin de l'Oriental (Pr. Jerada),
pour le compte de la Direc-
tion Régionale de l'Agricul-
ture de l'Oriental, Oujda, en
lot unique

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de service de la logistique
de la Direction Régionale de
l'Agriculture de l'Oriental à
Oujda Bd LOUJIDI Moustapha,
Route AOUINT ESS-
RAK BP 704 Oujda, il peut
être également téléchargé à
partir du portail du marché
de l'état www.marchespub-
lics.gov.ma.

- le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 7 000,00 dirhams (Sept
mille dirhams) TTC.

L'estimation des coûts des
prestations est de : (349
080.00Dhs). Trois cent quar-
ante-neuf mille quatre-
vingt dirhams TTC ;

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 02-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau pré-
cité Bd LOUJIDI Moustapha,
Route AOUINT
ESSRAK BP 704 -Oujda ;
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au secréta-
riat de la Direction
Régionale de l'Agriculture
de l'Oriental à Oujda.

-Soit les transmettre par voie
électronique dans les condi-
tions prévues à l'arrêté du
Ministre de l'Economie et
Finances 14.20 du 4 septem-
bre 2014.

- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 11 du règlement
de Consultation.

Le dossier technique com-
prend :

Pour les concurrents instal-
lés au Maroc :

Copie certifiée conforme à
l'originale decertificat
d'agrément dans le do-
maine d'activité : D13 ,
délivrées conformément au
décret n°2-98-984 du 22
Mars 1999.

Pour les concurrents non
installés au Maroc :
Ils sont tenus de produire le
dossier technique prévu à
l'article 11 du règlement de
consultation du présent
appel d'offres.

N° 1710/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DES
PRIX EN SEANCE
PUBLIQUE N°
02/DRAO/2021

Le 29 MARS 2021 à 10
heures, il sera procédé au

siège de la Direction Régio-
nale de l'Agriculture de
l'Oriental à Oujda à l'ou-
verture des plis relative à l'ap-
pel d'offres sur offres de
prix relatif à l'Achat d'em-
ballage et petit outillage
agricole au profit des agricul-
teurs des provinces de
Jerada, Guercif, Oujda,
Taourirt, Berkane, Driouch,
Nador et Figuig, relevant de
la zone d'action de la Direc-
tion Régionale de l'Agricul-
ture de l'Oriental en lot
unique,

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de service de la logistique
de la Direction Régionale de
l'Agriculture de l'Oriental à
Oujda Bd LOUJIDI Moustapha,
Route AOUINT ESS-
RAK BP 704 Oujda, il peut
être également téléchargé à
partir du portail du marché
de l'état www.marchespub-
lics.gov.ma.

- le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 8 000,00 dirhams (huit
mille dirhams) TTC.

L'estimation des coûts des
prestations est de : Quatre
cent quatre-vingt-dix-neuf
mille huit cent soixante
dirhams: (499 860,00 Dh) TTC;

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 02-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau pré-
cité Bd LOUJIDI Moustapha,
Route AOUINT
ESSRAK BP 704 -Oujda ;
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au secréta-
riat de la Direction
Régionale de l'Agriculture
de l'Oriental à Oujda.

-Soit les transmettre par voie
électronique dans les condi-
tions prévues à l'arrêté du
Ministre de l'Economie et
Finances 14.20 du 4 septem-
bre 2014.

- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 11 du règlement
de Consultation.

N° 1711/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 02/2021/BG
Le 26/03/2021 à 11h 00mn,
Il sera procédé, dans les bu-
reaux du Secrétaire Général
de la province d'Ifrane à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix, pour : Achat de Gazoil
pour le chauffage « Provin-
ce d'Ifrane ».

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des marchés de la DBM MG
du Secrétaire Général de la
province d'Ifrane, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : (www.mar-
chespublics.gov.ma).

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: Dix Mille Dirhams
(10 000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des

prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Sept Cent
Quatre Vingt Douze Mille
Neuf Cent Quatre Vingt Dix
Dirhams (792 990,00 Di-
rhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°2-12-349
relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au service
des marchés de la DBM
MG, du Secrétaire Général
de la province d'Ifrane.

- Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité ;

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

- Soit transmettre leurs dos-
siers par voie électronique.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 1712/PA

KHAYAR TRANS
CONSTITUTION D'UNE
S.A.R.L AU

I/-Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
04/02/2021, il a été consti-
tuée une S.A.R.L AU dont les
caractéristiques sont les sui-
vantes :

Dénomination : La société
prend la dénomination de
« KHAYAR TRANS» S.A.R.L
AU

Objet : La société a pour objet
au Maroc et en tous pays:
Transport de marchandises et
messagerie.

Siege Social : Le siège social
est fixé à Casablanca, 147,
Boulevard la Résistance, Ré-
sidence AFA Etage 2 Appt 22.

Durée : La durée de la société
est fixée à quatre vingt dix-
neuf (99) années à compter
du jour de son immatricula-
tion au registre du com-
merce.

Capital Social : Le capital so-
cial s'élève à Cent Mille Di-
rhams, II est divisé en Mille
parts sociales de Cent Di-
rhams chacune, numérotées
de 1 à 1000, intégralement
libérées et attribuées à l'asso-
cié unique M. KHAYAR Ab-
delkarim.

Gérance : M. KHAYAR Ab-
delkarim est nommée en
qualité de gérant, pour une
durée indéterminée. Cepen-
dant au niveau bancaire et
des affaires courantes, la so-
ciété sera engagée par la
seule signature M. KHAYAR
Abdelkarim.

Année Sociale : Commence le
1er Janvier et finit le 31 Dé-
cembre de chaque année.

II/- Le Registre de commerce
a été effectué au Greffe de
Tribunal de Commerce de
Casablanca le: 26/02/2021
sous le numéro 492 077.

N° 1713/PA

AGNAL LOGISTICS
CONSTITUTION D'UNE
S.A.R.L

I/-Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
04/02/2021, il a été consti-
tuée une S.A.R.L dont les
caractéristiques sont les
suivantes :

Dénomination : La société
prend la dénomination de
« AGNAL LOGISTICS»
S.A.R.L

Objet : La société a pour objet

au Maroc et en tous pays:
Transport de marchandises et
messagerie.

Siege Social : Le siège social
est fixé à Casablanca, RDC
N°130 TRANCHE 1 AMAN
2 AHL LOUHLAM SIDI
MOUMEN.

Durée : La durée de la société
est fixée à quatre vingt dix-
neuf (99) années à compter
du jour de son immatricula-
tion au registre du com-
merce.

Capital Social : Le capital so-
cial s'élève à Cent Mille Di-
rhams, II est divisé en Mille
parts sociales de Cent Di-
rhams chacune, numérotées
de 1 à 1000, intégralement
libérées et attribuées aux asso-
ciés.

Gérance : M. EL ALLOUCH
Abdelmajid est nommé en
qualité de gérant, pour une
durée indéterminée. Cepen-
dant au niveau bancaire et
des affaires courantes, la so-
ciété sera engagée par la si-
gnature indépendante de
Monsieur, EL ALLOUCH
Abdelmajid ou de M.
AGOUZOUL Brahim ou
bien de Mme. NOKRI Chaï-
maa.

Année Sociale : Commence le
1er Janvier et finit le 31 Dé-
cembre de chaque année.

II/- Le Registre de commerce
a été effectué au Greffe de
Tribunal de Commerce de
Casablanca le: 26/02/2021
sous le numéro 492 091.

N° 1714/PA

PEERLESS PHARMA
CONSTITUTION D'UNE
S.A.R.L

I/-Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
22/02/2021, il a été consti-
tuée une S.A.R.L dont les
caractéristiques sont les
suivantes :

Dénomination : La société
prend la dénomination de
« PEERLESS PHARMA»
S.A.R.L

Objet : La société a pour objet
au Maroc et en tous pays:
Import Export et Distribution
des produits cosmétiques,
d'hygiène et parapharma-
ceutiques.

Capital Social : Le siège social
est fixé à Casablanca, 81, Rue
Verdi Boulevard Bahmad
Belvédère.

Durée : La durée de la so-
ciété est fixée à quatre vingt
dix-neuf (99) années à com-
pter du jour de son immatricula-
tion au registre du
commerce.

Capital Social : Le capital so-
cial s'élève à Cent Mille Di-
rhams, II est divisé en Mille
parts sociales de Cent Di-
rhams chacune, numérotées
de 1 à 1000, intégralement
libérées et attribuées aux asso-
ciés.

Gérance : M. ABOUZID
Mustapha, M. ABOUZID
Reda Kassim Abdelkarim et
M. ENNABOLSI Oussama
sont nommés en qualité des
cogérants, pour une durée
indéterminée. Cependan-
t au niveau bancaire et des
affaires courantes, la société
sera engagée par la signature
indépendante de M. ABOU-
ZID Mustapha ou bien la si-
gnature conjointe de M.
ABOUZID Reda Kassim et
M. ENNABOLSI Oussama.

Année Sociale : Commence le
1er Janvier et finit le 31 Dé-
cembre de chaque année.

II/- Le Registre de commerce
a été effectué au Greffe de
Tribunal de Commerce de
Casablanca le: 26/02/2021
sous le numéro 492 075.

N° 1715/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2021/INDH

Le **25/03/2021 à 10h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Travaux de construction des unités préscolaires aux douars : Anfif, Tabadout et Tidirine à la CT Dayet Aoua « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Dix Mille Dirhams (10 000,00 Dhs)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Sept Cent Treize Mille Cinq Cent Quatre Vingt Dix Huit Dirhams (713 598,00 Dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
A	5	A1 ; A2 et A5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 1717/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/2021/INDH

Le **25/03/2021 à 12h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Travaux de construction des unités préscolaires aux douars :**

- **Tiwirine et Ikhfo Jana à la CT Sidi El Makhfi**
- **Bouyslikhen à la CT Ben Smim**
- **Edaou Tirst à la CT Tigriga « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quinze Mille Dirhams (15 000,00 Dhs)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Neuf Cent Trente Huit Mille Cent Soixante Douze Dirhams (938 172,00 Dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
A	5	A1 ; A2 et A5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 1718/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/2021/INDH

Le **26/03/2021 à 12h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Travaux de construction des unités préscolaires aux douars :**

- **Ait Ghanem et Ait Youssef à la CT Timahdite**
- **Rote Ncharfa à la CT Sidi El Makhfi « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Dix Mille Dirhams (10 000,00 Dhs)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Sept Cent Huit Mille Six Cent Douze Dirhams (708 612,00 Dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
A	5	A1 ; A2 et A5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 1720/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03/2021/INDH

Le **26/03/2021 à 10h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Travaux de construction des unités préscolaires aux douars : Tabarghazit, Centre Ain Leuh et Ait Boukhachen à la CT Ain Leuh « Province d'Ifrane ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quinze Mille Dirhams (15 000,00 Dhs)**.
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Huit Cent Trente Cinq Mille Quatre Cent Cinquante Deux Dirhams (835 452,00 Dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés de la DBM MG** du secrétariat général de la province.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
A	5	A1 ; A2 et A5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 1719/PA

BADI WORK CONSTITUTION
IF : 48595187
TP : 31604905

Aux termes d'un acte SSP. En date du 18/02/2020, il a été établi les statuts d'une société dans les caractéristiques suivantes :
Dénomination : STE BADI WORK

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique (SARL AU)
Capital sociale : 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune, Attribuées à monsieur BADI ABDELJABAR.

Siège sociale : GROUP AT-TAKADDOU GH2-17, 2 EMEETAGE
SIDI BERNOUSSI CASABLANCA
Objet : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION.

Durée : 99 ans.
Gérance : la société est gérée par Mr BADI ABDELJABAR pour une durée illimitée.

- Le dépôt est effectué auprès du secrétariat greffier du tribunal de commerce de Casablanca en date 22/02/2021 S/N7624 immatriculée au registre de commerce de Casablanca S/N°492321.

N° 1721/PA

*** LA GALERIE DE L'AIMANCE ***
Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1 440 000,00 dirhams
Siège Social : 113 Bd Houphouet Boigny - Casablanca -

• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 avril 2019, il a été décidé ce qui suit :

- Décision de dissolution anticipée de la société ;
- Nomination de Mme Sophie Catherine POURTALES et de Mme Nathalie Thérèse Lucie LOCATELLI en qualité de liquidatrices ;
- Désignation du siège social comme siège de liquidation.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 1er mars 2021, sous le numéro 767930.

N° 1722/PA

*** GEST AUDIT ***
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de Dix Mille Dirhams
Siège Social : 26 Avenue Mers Sultan
1er étage, Appt. 3 - Casablanca

Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 1er février 2021, il a été arrêté ce qui suit :

• Cession de 25 parts sociales de Mme Sanaa SIRAJ au profit de M. Mehdi SCALLY ;
• Ratification de la nouvelle répartition du capital ;
• Démission de Mme Sanaa SIRAJ du poste de Gérant de la société ;
• Nomination de M. Mehdi SCALLY en qualité de nouveau Gérant ;
• Transformation de la société en SARL à Associé

Unique ;
• Approbation des nouveaux statuts.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 1er mars 2021 sous le N° 767945.
N° 1723/PA

« STE TANKIB »
Aux termes d'un acte sous sein privé en date du 18/01/2018, il a été établi les statuts d'une société à SARL avec les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : « STE TNAKIB », SARL
- OBJET SOCIAL La prospection des eaux souterraines -les travaux de forages et de puits, bassins ou canaux d'irrigation -les études hydrogéologiques, hydrauliques d'inondation et hydruagricoles -les études et travaux géophysiques et géotechniques - l'équipement en pompes et moyens d'exhure -assistance technique et études d'impact.

- SIEGE SOCIAL : Oujda 98 BD MOHAMMED V 2EME ETAGE N°6.

- DUREE : 99 ans.
- CAPITAL SOCIAL : 100.000 dirhams, divisé en 1000 parts sociales de 100dhs chacune, réparties comme suit :
1°- M.YOUSSEF REZZOUG : 334 parts
2°- M. CHANIGUI MOHAMMED : 333 parts
3°- M. S'HISSE NAWFEL : 333 parts
- GERANCE : M. ABDELGHANI MHAMDI, gérant

pour une durée de TROIS ANS.
- DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 23/02/2021 suivant R.C n°36671.
N° 1724/PA

PERFECT GESTION
Conseil fiscal et juridique
TME INDUSTRY SARL
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000,00 Dirhams
Siège Social : Tanger Place Roudani Rue Abdellah El Habti,Res,Al Qods n°34
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'an Deux Mille Vingt et un, et le 18 janvier, à Dix heures, Sur décision de la gérance de la société dite « TME INDUSTRY sarl », société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 dirhams les associés de la so-

ciété « TME INDUSTRY sarl » se sont réunies en assemblée générale extraordinaire pour décider le transfert du siège social de ladite société du PLACE ROUDANI RUE ABDELLAH EL HABTI,RES,AL QODS N°34 TANGER AU ZONE

INDUSTRIELLE DE GZENAYA N°485 N°1 TANGER CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
-Dépôt légal a été effectuée au tribunal de commerce de Tanger sous n°239689
N° 1725/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région Casa Settat
Province de Berrechid
Cercle de Berrechid
Caidat des Hedamis et Ouled Abbou
Commune Laghniimiyyine

Report PUBLICATION D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°02/2021

Il Est Porté A La Connaissance Du Public Que La Procédure De L'ouverture Des Plis Relatifs A L'appel D'offre Ouvert Sur Offre De Prix Pour Location Des Biens Du Souk Hebdomadaire De La C/Laghniimiyyine Pour L'année 2021qui A Eté Prévue Le 22/03/2021 A 11 Heure Sera Reporter Au 29/03/2021 Au Même Heure Dans La Salle Des Réunions De La C/ Laghniimiyyine.,

N° 1716/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

Objet : Fourniture des panneaux de signalisation pour le Service de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna -Province de Rhamna-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10/2021

OUVERTURE DES PLIS LE 30/03/2021

Le 30/03/2021 à 10h 30 (dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Equipement, du Transport, de La Logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Fourniture des panneaux de signalisation pour le Service de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna -Province de Rhamna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des **Marchés Publics** sur l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(2 100,00 DH) Deux mille Cent Dirhams**.
L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(136 130,40 dh) Cent Trente-six mille Cent trente dirhams et quarante Centimes TTC**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- > Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- > Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- a une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- b les attestations de réalisation des prestations similaires ou leurs copies certifiées conforme à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté les dites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

N° 1726/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/2021

Le 25 Mars 2021 à 10h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 -Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

Le transport collectif du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Il est prévu une réunion le 16 Mars 2021 à 09h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de :

- ✓ Estimation du montant minimum en dirhams TTC : Un Million Six Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Sept Cent Quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises (1.699.740,00 DH TTC).
- ✓ Estimation du montant maximum en dirhams TTC : Deux Millions Cinq Cent Cinquante Huit Mille Cent Soixante Dirhams Toutes Taxes Comprises (2.558.160,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. A.-Riad, Hay Riad
B.P. : 2838, Rabat 10-100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N° 029/PC

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels: rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kammich

Sport

L'ex-président du Barça va être entendu par la justice



L'ex-patron du FC Barcelone, Josep Maria Bartomeu, et son ancien bras droit, Jaume Masferrer, arrêtés lundi dans le cadre de l'enquête sur le "Barçagate", devaient être entendus par une juge d'instruction, a-t-on appris de source policière.

Les deux anciens dirigeants du club catalan, qui ont passé la nuit dans un commissariat de Barcelone, vont "passer à la disposition de la justice", a indiqué cette source à l'AFP, sans être en mesure de donner l'heure de leur audition par la juge d'instruction en charge de l'affaire.

Deux dirigeants actuels du club, le directeur général, Oscar Grau, et le directeur juridique, Roman Gomez Ponti, avaient également été interpellés lundi par la police avant d'être re-

lâchés dans la soirée.

La police régionale catalane des "Mossos d'Esquadra" a perquisitionné lundi le siège du club catalan dans le cadre de l'enquête sur le "Barçagate".

Cette affaire a éclaté il y a un an après une enquête de la radio espagnole Cadena Ser sur une campagne présumée de calomnies contre des figures du Barça (comme la star Lionel Messi ou le défenseur Gerard Piqué) sur les réseaux sociaux, orchestrée par une entreprise travaillant pour le club.

La radio avait montré que le club avait versé un million d'euros en six factures distinctes à cette entreprise, I3 Ventures, avec qui le Barça a depuis coupé les ponts. Soit un montant six fois supérieur aux prix du marché, selon la presse.

Le club avait alors catégoriquement démenti toute campagne de diffamation et assuré que cette entreprise avait pour mission de surveiller les réseaux sociaux pour le compte du club.

Critiqué par une large frange des supporters, joueurs et membres du club, Josep Maria Bartomeu avait fini par démissionner fin octobre au terme d'une longue crise, avec tout son comité de direction.

Ce coup de théâtre intervient à cinq jours de l'élection d'un nouveau président du club et au moment où l'équipe connaît un regain de forme en Liga après des mois de crise sportive, dont le point d'orgue a été la giflle infligée à domicile par le Paris SG en Ligue des champions le 16 février (1-4).

Le Real se fait peur

Le Real Madrid s'est fait peur mais a fini par arracher le nul 1-1 lundi face à la Real Sociedad en clôture de la 25e journée de Liga, à six jours du derby de la capitale espagnole face au leader Atlético Madrid (58 pts).

Alors qu'ils restaient sur une belle série de cinq succès consécutifs, les Merengues ont marqué le pas avant un moment-clé de la saison, sur cette magnifique reprise de la tête de Cristian Portu venue se loger en pleine lucarne de Thibaut Courtois (55e)... mais Vinicius, sur une demivolée en toute fin de match, a finalement décroché le point du match nul (89e).

Les hommes de Zinedine Zidane restent donc enlisés à cinq longueurs de leur voisin et leader du classement, l'Atlético Madrid (1er, 58 pts), qui a aisément vaincu Villarreal dimanche (2-0) et qui sera le prochain adversaire de la "Maison blanche" dimanche en Liga (16h15/15h15 GMT).

Le Real est désormais à égalité de points avec le Barça (2e, 53 pts), vainqueur à Séville samedi (2-0).

Pochettino : Mbappé a le potentiel pour succéder à Messi et Ronaldo



Kylian Mbappé est "déjà parmi les meilleurs du monde" et "il a le potentiel" pour succéder au duo Messi-Ronaldo au sommet du

football planétaire, a déclaré lundi à l'AFP son entraîneur au Paris SG, Mauricio Pochettino, selon qui c'est une simple question de "temps".

"Il a le potentiel, il ne lui manque rien d'autre que le temps. On ne peut pas accélérer le processus", dit l'Argentin lors d'un entretien accordé par téléconférence. "Je crois qu'il est déjà parmi les meilleurs du monde, il lui faut du temps pour étoffer son CV, pour obtenir la reconnaissance qu'il mérite et qu'il obtiendra", a ajouté "Poche".

Depuis l'arrivée de l'Argentin début janvier sur le banc du PSG, Mbappé (22 ans) a souvent joué à gauche, quelque fois en pointe et retrouvé toute sa puissance physique.

Le champion du monde 2018, quatrième du classement du Ballon d'Or cette année-là, a signé 6 buts et 2 passes décisives en championnat avec Pochettino, ainsi qu'un retentissant triplé (4-1) en 8e de finale aller de Ligue des champions face au FC Barcelone du sextuple Ballon d'Or Lionel Messi.

Johnson soutient une éventuelle candidature Royaume-Uni/Irlande au Mondial 2030

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a exprimé son soutien à une candidature conjointe de l'Angleterre, de l'Ecosse, du Pays-de-Galles, de l'Irlande du Nord et de l'Irlande à l'organisation de la Coupe du monde 2030 de football, à un an du début du processus de sélection par la Fifa.

"C'est la patrie du football, c'est le bon moment. Ce sera quelque chose d'absolument magnifique pour le pays", a déclaré M. Johnson dans une interview au tabloïd The Sun.

Les fédérations de football du Royaume-Uni et d'Irlande ont récemment lancé une étude de faisabilité pour envisager une candidature conjointe au Mondial 2030. Selon la



fédération anglaise, le gouvernement britannique a promis de débloquer 2,8 millions de livres pour soutenir le projet.

L'Angleterre n'a pas accueilli la Coupe du monde de football depuis 1966, année où elle l'avait remportée pour la seule fois de son histoire.



CAN U20 : L'Ouganda et le Ghana en finale

L'Ouganda a battu la Tunisie par (4-1) lors de la deuxième demi-finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 20 ans, disputée lundi soir au stade olympique de Nouakchott en Mauritanie.

L'Ouganda a ouvert le score dès la 4e minute par Richard Basangwa alors que Derrick Kakooza, a doublé la marque à la 36'.

Adem Bellamine a réduit le score trois minutes plus tard (39') mais Kakooza a de nouveau fait très mal à la

défense tunisienne en inscrivant le troisième but à la 55' avant d'enfoncer le clou à la 73'.

Les Tunisiens disputeront le match de classement pour la troisième place vendredi prochain face à la Gambie, éliminée auparavant par le Ghana dans la première demi-finale sur un but inscrit par Percious Boah à la 34'.

Les Black Stars, triples vainqueurs de la compétition, affronteront en finale les Cranes, qui disputent leur première CAN, samedi prochain.

Il convient de rappeler que la sélection marocaine avait été éliminée au stade des quarts de finale par l'équipe nationale de Tunisie après recours aux tirs au but. Le Onze marocain s'était qualifié au second tour de cette Coupe d'Afrique des nations après avoir terminé à la première place du groupe C avec un total de 7 points. Il avait disposé de la Gambie par 1 à 0, avant de forcer le nul blanc devant le Ghana et de surclasser en dernier lieu la Tanzanie par 3 à 0.

Présidence de la Confédération africaine de football

La FIFA proposerait l'union autour de Motsepe

Coup de théâtre dans l'élection du président de la Confédération africaine de football (CAF) : la Fifa presserait trois des prétendants à se ranger derrière le quatrième, le Sud-Africain Patrice Motsepe, a-t-on appris lundi de sources proches des candidats à onze jours du scrutin.

Un match à quatre qui deviendrait un duel ? Selon ces sources, Augustin Senghor (Sénégal) et Ahmed Yahya (Mauritanie) seraient prêts à accepter la proposition de la Fédération internationale de football : s'ils renoncent à se présenter, le 12 mars, pour laisser la scène au milliardaire sud-africain, soutenu par Gianni Infantino, le président de la Fifa, ils seront 1er et 2e vice-présidents.

Jacques Anouma (Côte d'Ivoire), le quatrième candidat, se verrait proposer un poste de conseiller du président.

Contactée par l'AFP, la Fifa n'avait pas réagi lundi en milieu d'après-midi.

"L'idée de la Fifa est de mettre ensemble les quatre candidats, sous l'égide du Maroc, pour qu'ils se mettent d'accord sur un programme commun, et désigner parmi eux un seul candidat", explique un conseiller de l'un d'entre eux.

"Motsepe a la préférence de la Fifa, qui veut quelqu'un de nouveau, pas impliqué dans l'ancienne direction, pour attirer les nouveaux sponsors, les investisseurs et donner une plus belle image de la CAF après tout ce qui s'est



passé", poursuit cette source.

Le gouvernement africain du football a en effet été secoué. Le président sortant, le Malgache Ahmad Ahmad, a été suspendu cinq ans par la Fifa en novembre pour soupçons de corruption.

Pour de nombreux observateurs, il a chuté quand il a essayé de s'émanciper de la Fifa et de sa secrétaire générale, Fatma Samoura, qui a mené une mission de six mois à la tête de la CAF pour y mettre de l'ordre.

Le choix de Motsepe, milliardaire très occupé, fait craindre à certains que la Sénégalaise ne devienne la dirigeante effective de la CAF.

"Motsepe a le plus mauvais profil des quatre, ce serait une marionnette", assure à l'AFP Bacary Cissé, patron de l'hebdomadaire sportif du Sénégal Record. "La Fifa veut le parachuter sur le foot africain".

La décision autour du maintien ou non de chaque candidature n'est pas encore prise, chaque candidat ayant quitté le Maroc pour rentrer dans son pays et discuter avec les autorités. Ils doivent se retrouver le week-end prochain à Nouakchott (Mauritanie) lors de la finale de la CAN-U20, pour arrêter un choix.

Pour une source ivoirienne, ce "pacte de Rabat" est un jeu de dupes. "On met des gens dans une pièce, en leur demandant de prendre une décision, alors ils répondent oui, puis ils rentrent chez eux", explique-t-on.

"Mais on va attendre leur retour et qu'ils fassent une déclaration, parce que ce qui a été dit là-bas est caduc, c'est du chantage", poursuit

cette source.

Si Senghor et Yahya semblent prêts de céder, selon des sources concordantes, Jacques Anouma pourrait partir seul contre Motsepe.

Le président ivoirien Alassane Ouattara ne s'est pas encore prononcé, mais il a débloqué 15 millions d'euros pour la campagne de son compatriote et pourrait choisir de jouer le scrutin.

L'élection prendrait alors une nouvelle tournure, d'un match à quatre à un duel : Motsepe, le choix de la Fifa, contre Anouma, le choix d'une CAF jalouse de son indépendance.

Ce "pacte de Rabat" s'est esquissé dans un hôtel de luxe à Rabat. Comme dans un film d'espionnage.

Les trois candidats ouest-africains avaient rendez-vous là-bas le week-end dernier pour trouver un consensus, à l'invitation du président de la FRMF, Fouzi Lekjaa.

Le président de la Fédération égyptienne, Amr El Ganainy, ainsi que deux envoyés spéciaux d'Infantino, le Congolais (RDC) Véron Mosengo-Omba, directeur des associations de la Fifa, et le Suédois Mathias Grafström, vice-secrétaire général, entre autres, étaient présents.

En Afrique, beaucoup de gens du football ont qu'une marionnette de la Fifa se retrouve sur le trône de la CAF, plutôt qu'un vrai président panafricain.

"L'Afrique est le terrain de jeu de la Fifa avec la complicité de certains africains", regrette Thierry Roland Enom, un des dirigeants de la Fédération camerounaise.

Divers

Coupe du Trône

Les matches comptant pour le tour des huitièmes de finale de la Coupe du Trône de football, au titre de la saison sportive 2019-2020, se poursuivront aujourd'hui et demain, sachant que mardi deux rencontres devaient avoir lieu, à savoir CAK-MAT et RSB-MAS.

A noter que la rencontre devant opposer le RCOZ au WAC a été reportée. Le programme se décline comme suit :

Mercredi

14h30 : KACM-HUSA

17h00 : Raja-USK

19h30 : IRT-ASFAR

Jedi

14h30 : WASK-RBM

19h00 : SCCM-DHJ

Botola D2

La Ligue nationale de football professionnel a décidé de reprogrammer le match entre le TAS de Casablanca et l'AS Salé, initialement prévu le 3 mars, comptant pour la 14e journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, pour le 12 dudit mois (15h00) au stade Boubker Ammar de Salé.

Cette décision a été prise au regard de l'élimination du TAS de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF) et après accord entre les deux protagonistes.

Formation

Des cadres nationaux de la Fédération Royale marocaine de kick-boxing, muai thai et savate prennent part à des sessions de formation, tenues par la Fédération internationale de kick-boxing "Wako".

La World Association of Kick-boxing Organizations (WAKO) organise des sessions de formation, par visioconférence, au profit des fédérations nationales membres, afin de faire face à la suspension de toutes les activités sportives de kick-boxing cette saison à cause du Covid-19, indique un communiqué de la Fédération Royale marocaine de kick-boxing, muai thai, savate et sports assimilés.

Selon la même source, la Fédération Royale marocaine de kick-boxing, muai thai, savate et sports assimilés est représentée à ces sessions par les membres de la direction technique nationale (Khoya Jawad) et de la commission nationale d'arbitrage (Mustapha El Ghanam et Ahmed Bara).

Ces sessions de formation ont été marquées par des conférences sur la santé mentale en matière sportive et sur la psychologie sportive, ajoute la même source.

Handball

La Fédération Royale marocaine de handball a annoncé que les matches de play-offs au titre du championnat national de première division (dames) se disputeront les 20 et 21 mars.

Les play-offs pour le titre de la division excellence du championnat national de handball (saison 2019-2020) se tiendront du 26 au 28 mars, indique la Fédération Royale marocaine de handball.



Le choix du milliardaire sud-africain, très occupé, fait craindre à certains que la Sénégalaise Fatma Samoura ne devienne la dirigeante effective de la CAF

Un agrottoxique interdit en Europe décime les abeilles en Colombie

Quand le "poison" infiltre une ruche, Gildardo Urrego n'a pas assez de ses deux mains pour en évacuer les abeilles mortes. Un désastre qu'apiculteurs et experts attribuent à l'usage massif de pesticides accompagnant le boom de l'agro-industrie en Colombie.

Des centaines d'essaims ont été décimés ces dernières années dans ce pays, où des études officielles pointent du doigt le fipronil, un agrottoxique interdit en Europe et d'usage contrôlé en Chine, ainsi qu'aux Etats-Unis.

Près du rucher de Gildardo Urrego, dans le département d'Antioquia (nord-ouest), s'étend un verger de fruits de la passion. "Les produits agrochimiques n'y ont peut-être pas été utilisés correctement", avance cet apiculteur de 38 ans.

C'est la deuxième fois qu'il voit mourir ses abeilles: 10 de ses 19 essaims ont succombé en 2019 et déjà quatre cette année, chacun comptant quelque 50.000 insectes.

Partout dans le monde, aux Etats-Unis, au Canada, en Uruguay, en France, en Russie et jusqu'en Australie, des apiculteurs ont dénoncé ces dix dernières années une mortalité anormale causée par les pesticides.

M. Urrego n'a pas identifié le produit qui décime ses ruches. Mais à 280 km au sud, dans le département du Quindio, Abdon Salazar n'hésite pas à accuser le fipronil.



"Ces deux dernières années, on peut estimer que ce sont plus de 80 millions d'abeilles qui sont mortes", déplore ce propriétaire d'une entreprise apicole. Derrière lui, vrombissent 300 ruches.

Comme tant d'autres apiculteurs de ce pays parmi les plus bio-divers de la planète, il est contraint de régulièrement dégager des montagnes d'insectes morts.

Aux alentours, de vastes plantations d'avocats et d'agrumes colonisent la campagne, boostées par le fipronil.

Ce pesticide est hautement toxique pour les abeilles. Son utilisation a été interdite par l'Union européenne (UE) dans les champs de maïs et de tournesol, dont ces insectes sont friands. Les autorisations pour d'autres cultures ne sont plus

renouvelées depuis 2017.

Dans le Quindio, la destruction des ruchers coïncide avec le développement des monocultures, selon Faber Sabogal, président de l'association d'apiculteurs Asoproabejas.

Cinq multinationales y ont acheté des terres entre 2016 et 2019 pour profiter du boom de l'avocat, selon les autorités locales.

Les exportations ont bondi de 1,7 tonne en 2014 à 44,5 tonnes en 2019 et le gouvernement se réjouit que la Colombie en soit devenue le premier fournisseur de l'Europe.

Mais, selon M. Sabogal, les avocats sont très vulnérables aux parasites et requièrent donc d'intenses épandages.

Les abeilles sont aspergées de fipronil lorsqu'elles volent parmi les arbres et "rapportent à la ruche ce

poison qui tue tout", déplore M. Salazar. Les apiculteurs ont filmé leur mort et averti d'un danger qui menace bien plus que la production de miel: les abeilles sont un pollinisateur crucial pour de nombreuses plantes sauvages et pour 35% des cultures agricoles.

Des études compilées par l'UE ont alerté du déclin de leur population au niveau mondial.

L'an dernier, l'Institut agricole colombien (ICA) a été informé par des apiculteurs de 256 empoisonnements de ruches dans le seul Quindio. Quelque 10 millions d'abeilles sont mortes. L'ICA a fait des prélèvements dans six des ruchers affectés. Les analyses "ont montré que la molécule fipronil est l'une des causes de la mortalité", a précisé à l'AFP Jorge Garcia, responsable régional de

cet organisme public, selon lequel il ne faut toutefois pas "sataniser" l'agriculture.

Il a envoyé une "alerte" au siège de l'ICA à Bogota, qui travaille depuis à une directive pour "la suspension" du pesticide. En attendant, il reste commercialisé.

Le retirer de la vente comme en Europe "n'a pas été possible parce que les entreprises de produits agrochimiques vont être affectées économiquement", souligne M. Salazar.

Les fabricants se défendent. Une interdiction générerait "une situation très négative pour la structure productive" des 33 plantations qui y ont recouru du fait de son "efficacité", avertit Maria Latorre, porte-parole du secteur.

Fernando Montoya, de l'Association horticole de Colombie, estime toutefois que ce pesticide peut être remplacé par des produits biologiques, des pièges à parasites et l'intervention manuelle.

Pour contrer la destruction de ses essaims, M. Salazar, qui produit 36 tonnes de miel par an, a déménagé la majeure partie de ses abeilles, soit 1.200 de ses 1.500 ruches, sur un terrain isolé du Meta, à 400 km au sud.

S'il a sauvé son activité, cet apiculteur s'interroge sur l'impact des agrottoxiques: "L'abeille est un bio-indicateur. Si une abeille meurt, quels autres insectes bénéfiques pour l'environnement (...) sont en train de mourir?"

Cake au maïs et cranberries

Ingrédients pour 6 personnes

250 g de farine de maïs
50 g de cranberries séchées
15 cl de crème liquide
100 g de sucre glace
1 sachet de levure chimique
3 œufs
100 g de beurre demi-sel

Préparation de la recette

Préchauffer le four à 200°C (th.7). Dans un saladier, déposer la farine de maïs, le sucre glace et la levure chimique. Bien mélanger. Ajouter les œufs battus.

Dans un bol, faire fondre 90 g de beurre demi-sel au micro-ondes. L'ajouter à la préparation précédente avec la crème liquide. Mélanger de nouveau puis ajouter les cranberries.

Chemiser un moule à cake avec les 10 g de beurre restant, y verser la préparation.

Enfourner et cuire 45 minutes.



Un mouton délesté de son pelage de 35 kg



Un mouton sauvage retrouvé errant au milieu d'une forêt australienne a été délesté de son lourd et épais pelage de 35 kilos, et pour sa première tonte en cinq ans, il s'est débattu sous son amas crasseux recouvert de boue et de débris enchevêtrés.

Baarack a été retrouvé dans une forêt de l'Etat de Victoria d'où il a été conduit dans un refuge pour animaux au nord de Melbourne, avait indiqué début février sur Facebook l'association qui l'a pris en charge.

"Je n'arrivais pas à croire qu'il y ait vraiment un mouton vivant sous toute cette laine", a déclaré Pam Ahern, fondatrice de la Mission Farm Sanctuary d'Edgar, à la chaîne de télévision Nine News.

Selon elle, Baarack était "un jeune agneau

qui s'est égaré et n'est jamais revenu", c'est pourquoi son pelage n'aurait jamais été tondu pendant près de cinq ans.

Pour leur bien-être, les moutons doivent être tondu au moins une fois par an, sans quoi il leur est difficile de survivre, notamment en Australie où les étés sont particulièrement caniculaires et secs.

Baarack n'a cependant pas atteint le record du monde détenu par Chris, son compatriote aujourd'hui décédé. Ce dernier avait fait la Une des journaux en 2015 lors de la tonte de sa toison de quelque 41 kilos.

Baarack a cependant connu son heure de gloire, la vidéo de sa tonte ayant recueilli plus de 2,5 millions de vues sur TikTok.